

N° 9 - Décembre 1970

LE PAYS CHAUVINOIS

BULLETIN

DE LA
SOCIETE DE RECHERCHES ARCHEOLOGIQUE ARTISTIQUES,
HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES
DU PAYS CHAUVINOIS

Siège Social : Hôtel de ville - Téléph. 44.30.21

Musée Municipal : Place Saint-Pierre (Ville Haute)

Président : M. Pierre SAILHAN. Boulevard des Châteaux - Téléph. 44.30.93

Conservateur du Musée : Madame COUDERC - 7, rue Saint-Pierre

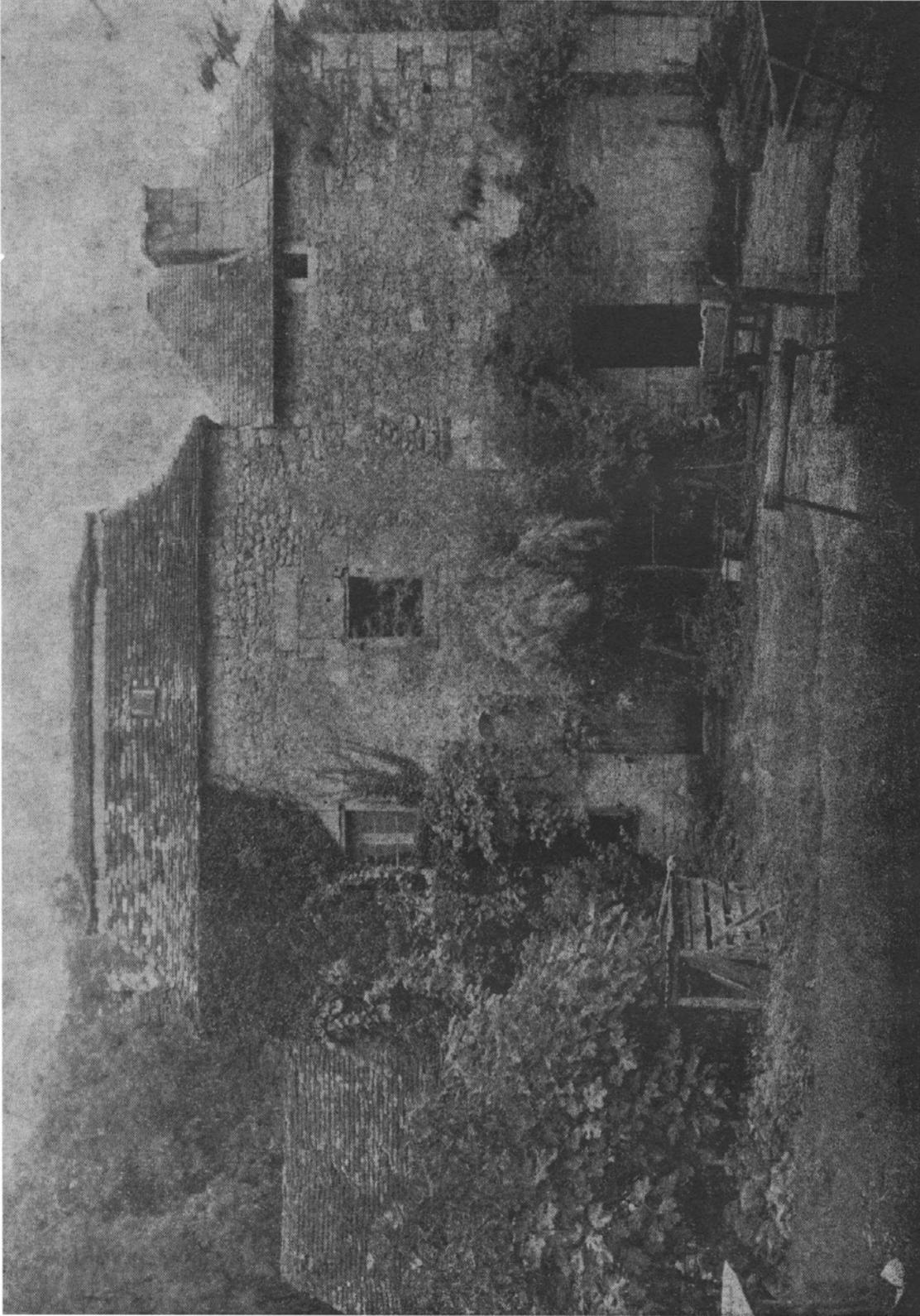
Secrétaire : Madame Micheline ROSIER. Rue de la Fontaine

Trésorier : M. F. PASSONI. 32, Rue de Saint-Savin - Téléph. 44.31.69.

Banque : Crédit Agricole N°1714 – C.C.P. Limoges 1793-63 K

SOMMAIRE

L'Ermitage de St Pierre en Vaux	Claude GARDA
Le Chemin de Fer à Chauvigny	Jacques TOULAT
L'Ancienne Église Saint-Léger de Chauvigny	Pierre SAILHAN
Rapport de Fouilles	S. CAMUS
Rapport d'Activité	Micheline ROSIER
Excursion Annuelle	Micheline ROSIER



SAINT-PIERRE-EN-VAUX (EN 1971)

Cliché : M. Claude GARDA

L'ERMITAGE DE SAINT-PIERRE-EN-VAUX

(Commune de Bonnes)

La route nationale qui relie Chauvigny à Châtelleraut ne manque pas de charme : elle suit la vallée de la Vienne et l'on a à sa droite la ligne des coteaux boisés, contreforts des plateaux séparant Vienne et Creuse. À la sortie de La Voûte, à environ 1,5 Km au nord, et au lieu dit, « Le Petit-Felin », un petit chemin ouvre, à droite, sur une sorte de minuscule vallée sèche, transversale et entamant le calcaire qui forme le plateau. À cet endroit, il y a une rupture dans le paysage : ce ne sont plus les cultures des bords de Vienne, mais le bois pauvre et le sol de brandes. Déjà, on est saisi par la sévérité du lieu, qui ne fait qu'accroître à mesure qu'on avance. Mais arrêtons-nous à cette modeste maison, peu éloignée de la route et à demi cachée par les arbres, qu'on appelle ici « SAINT-PIERRE-D'EN-HAUT ». Mais c'est de « SAINT-PIERRE-EN-VAUX », qu'il s'agit¹, devenu au XIX^e siècle Saint Pierre d'en Haut, à la suite d'un glissement de prononciation ; on pourrait justifier ce nouveau nom par l'élévation de l'endroit par rapport au fond de la vallée.

Ce lieu fut choisi, comme nous l'apprennent Dom Estiennot² et Duchesne³, au début du XII^e siècle, par Isembaud, abbé du monastère bénédictin de Saint-Pierre de PREUILLY-SUR-CLAISE, comme lieu de retraite. Faut-il trouver l'origine du vocable de l'ermitage dans le souvenir qu'avait gardé Isembaud de son séjour à Preuilly ? L'ancien abbé voulait peut-être garder comme protecteur céleste le Prince des Apôtres, titulaire de l'abbaye qu'il quittait.

Né dans la seconde moitié du XI^e siècle, Isembaud et son frère, aîné Pierre de l'Étoile, d'origine incertaine⁴, vinrent, tous deux chercher dans le Poitou un lieu propice à l'épanouissement de leur vie dans l'idéal monastique. Tandis que Pierre se joignait à un groupe d'ermites, dans les grottes de la rive gauche de la Creuse, à la hauteur de la future abbaye de Fontgombault, Isembaud, s'arrêtait à l'abbaye bénédictine de Preuilly. À la différence de son frère Isembaud n'était pas attiré par l'érémitisme ; en 1100, lors de l'élection d'Araldus, abbé de Preuilly il signait avec une trentaine de moines une déclaration⁵ qui célébrait l'éminence de la vie cénobitique. Sans doute remarqué par ses vertus, il succéda à Araldus et devint ainsi le dixième abbé de Preuilly. Dans la même situation que Saint-Benoît au monastère de Vicovar, cinq siècles auparavant, il s'employa à réformer les mœurs de ses frères et à les conformer aux mieux à l'observance traditionnelle. Son entreprise ne fut pas bien accueillie par ses moines ; devant leur résistance, et suivant ce qu'avait fait Saint-Benoît, il résigna sa dignité abbatiale et quitta Saint-Pierre-de-Preuilly vers 1117, puisque nous trouvons Fulcherius, son successeur, à cette date pour la première fois⁶.

Ce départ et les fondations qui allaient en résulter s'inscrivent dans l'ambiance de renouveau que connaissait cette époque du Moyen Age. En effet, au XII^e siècle, l'Eglise, attachée quelquefois malgré elle aux structures temporelles, voyait ses membres défaillir. Aussi, pouvons-nous lire dans ce départ

¹ L. RÉDET: *Dictionnaire Topographique de la Vienne*, p. 384.

² Bibliothèque Nationale, ms .lat. 12755, f° 350-351369.

Bibliothèque Municipale de Poitiers, tome 58, f° (texte se trouvant dans les mss de Dom Fonteneau)

³ Bibliothèque Nationale, ms. Collection Duchesne, volume 22, f° 167.

⁴ L'abbé LALANNE et ceux qui s'en sont inspirés, leur prêtent à tort, semble-t-il, une origine bretonne (*Hist. de Châtelleraut*, 1859, t. I, p. 166). Dom Jacques DE BASCHER (*Fontgombault, ses Ermites, ses Abbés, ses Moines*, 1952, ms. Archives de l'Abbaye de Fontgombault, p. 104-105) démontre qu'il ne peut en être question.

⁵ MARTÈNE : *Thesaurus novus anecdotorum*, I, col. 284 (texte cité par l'abbé G. PICARDAT dans « *l'Église abbatiale de Preuilly-sur-Claise* », Tours, 1895, p. 23-26).

⁶ PICARDAT, p. 28, et Gallia CHRISTIANA (1720), t. XIV, col. 304, VII.

d'Isembaud, résolu à se réformer et à réformer ses frères, un des signes de « ce grand élan qui - comme l'écrivit Daniel-Rops - soulevait l'âme chrétienne vers un idéal de pureté plus grande, de tradition mieux suivie, de plus impérieuse fidélité »⁷.

Isembaud peut nous apparaître comme animé du même élan spirituel qui allait faire de Bernard de Clairvaux, quelques années plus tard un chef d'ordre.

Sorti de Preuilley, Isembaud se réfugia à Fontgombault, où son frère était mort depuis trois ans. La durée de son séjour demeure incertaine, tout comme sa fonction là-bas. Il reçut sans doute l'enseignement laissé par son frère à ses héritiers et connut l'érémisme, encore vécu par quelques-uns dans les grottes voisines. Fasciné par ce mode de vie qu'il découvrait et qui correspondait le mieux à ses aspirations, il gagna le Poitou et vint s'établir non loin de la Vienne, au lieu que l'on appela par la suite Saint Pierre en Vaux et qui lui fut concédé par Joscelin Otgier⁸.

Saint Pierre en Vaux faisait partie, semble-t-il de la paroisse de Bonnes qui, avec d'autres encore, était placée, en ce début du XII^e siècle, sous la juridiction des Oger, puissante famille de la région de Chauvigny. Il y a lieu de penser que Joscelin Otgier appartenait à cette famille qui, selon les documents qui nous sont parvenus du siècle suivant, possédait le fief de TOUFFOU.

Que voulait faire Isembaud de Saint-Pierre-en-Vaux, un ermitage ou un monastère ? Un mémoire⁹, adressé par les moines de l'Étoile à la fin du XVII^e siècle au « Vénérable Frère Jacques Relieux, Solitaire de Saint-Pierre-en-Vaux », nous apprend qu'Isembaud avait eu le dessein « de fonder un monastère... pour la subsistance de quelques prestres ou religieux » ; il semble qu'on pourrait lire déjà à travers le choix du lieu, à proximité d'une rivière. L'espoir qu'avait Isembaud de bâtir un monastère, selon les coutumes d'alors; là Vienne, d'une part, et la ligne des coteaux, d'autre part, auraient formé les frontières naturelles de l'abbaye, ne laissant entre elles qu'un espace suffisant - l'emplacement actuel du « Petit-Felin » et de la route nationale - pour les cultures. C'est aussi l'avis de Duchesne¹⁰. Seul, dom Estiennot affirme qu'Isembaud s'était retiré dans la solitude: à Saint-Pierre-en-Vaux, pour mener une vie d'ermite. Quoi qu'il en fût, Isembaud attira à lui plusieurs religieux; peut-être étaient-ce des religieux de Preuilley et de Fontgombault qui l'avaient suivi ; pour la communauté naissante, on se mit à construire un monastère : les textes et les ruines actuels l'attestent. Dans ce cadre solitaire et vraiment monastique pour l'époque, les moines, nous dit le Mémoire, « menaient une vie pieuse, dure, laborieuse et véritablement religieuse », dans la pratique de « la règle de Saint Benoît qu'ils avaient professée », cette profession de la règle était-elle antérieure à leur installation à Saint-Pierre-en-Vaux ? Cela signifierait que les moines, désireux de mieux respecter la règle ordinairement en vigueur à Preuilley, accompagnèrent Isembaud dans sa réforme.

Pourtant, la vie paisible des solitaires de Saint-Pierre-en Vaux ne dura guère longtemps. À ce que nous dit le Mémoire, « des particuliers, jaloux, s'emparèrent violemment de ces biens ». Ces particuliers,

⁷ *Saint Bernard*, Paris, 1963.

⁸ Ms. DUCHESNE, XXII, f° 167.

Sur la famille des Oger, v. Joseph SALVINI et l'abbé LONGER: « Le Château de Touffou », dans *Bull. Soc. Ant. de l'Ouest*, 1963, p. 89-90 ; et Charles TRANCHANT : « Touffou et ses Seigneurs », dans *Bull. Soc. Ant. De l'Ouest*, 1914, pp. 182 et sv. ; ce dernier auteur remarque, dans une note malheureusement sans référence (p. 182), relative aux membres de la famille des Oger, ou « Otgerii » :

« Goscelinus Otgerii, l'un des premiers bienfaiteurs de l'Abbaye de l'Étoile, communément du XII^e siècle ».

⁹ Cahier manuscrit de douze feuillets, non daté ; d'une écriture du XVIII^e siècle, conservé aux Archives Départementales du Gers, Fonds de Vergès, I, 1337.

¹⁰ Il faut remarquer que, dans l'ensemble de ses notes, Duchesne se révèle plus digne de foi que dom Estiennot (et dom Fonteneau) ; il cite des textes de chartes qu'il a eu entre les mains, alors que dom Estiennot se contente de rapporter ce que lui dit dom Claude Petit, abbé de l'Étoile, à la fin du XVII^e siècle.

voisins du nouveau monastère, « privèrent les donateurs de leurs vœux » : l'expulsion n'eut donc pas lieu du vivant de Joscelin Otgier, ou se fit malgré lui, « ostant à Dieu ce qu'on lui avait consacré » « Ces Messieurs vexèrent si cruellement ces bons pères qu'ils furent obligés de quitter le monastère Saint-Pierre-en-Vaux, ce que ces mauvais voisins souhaitaient, afin de s'emparer des biens qu'ils ne pouvaient emporter, comme terre, bois, moulins, rentes, dixmes... Ces bons religieux ainsi expulsés violemment furent se stabiliser au lieu présentement nommé l'Étoile, ou dans le temps, la fond-à-chaud ». Ce furent donc les moines bénédictins de Saint-Pierre-en-Vaux, eux-mêmes venant sans doute de Preuilley et peut-être de Fontgombault, qui peuplèrent la future abbaye de l'Etoile (commune d'Archigny), passé à l'ordre de Cîteaux après la mort d'Isembaud.

D'après dom Estiennot, Isembaud s'était établi en un lieu appelé Mondenium, aujourd'hui MOINDIN¹¹. Citant un extrait d'une chartre, Duchesne explique que Moyden, devenue par la suite métairie dépendante de l'Etoile, est appelée abbaye, parce qu'Isembaud et ses religieux s'y retirèrent, comme ils estoient encore incertains où ils pourroient commodément s'établir. Le promeneur qui referait à pied, traversant le bois et brandes, le chemin de l'exode de la communauté de Saint-Pierre-en-Vaux vers le vallon de Font-à-Chaux trouverait à mi-distance sur son parcours l'actuelle petite métairie de MOINDIN.

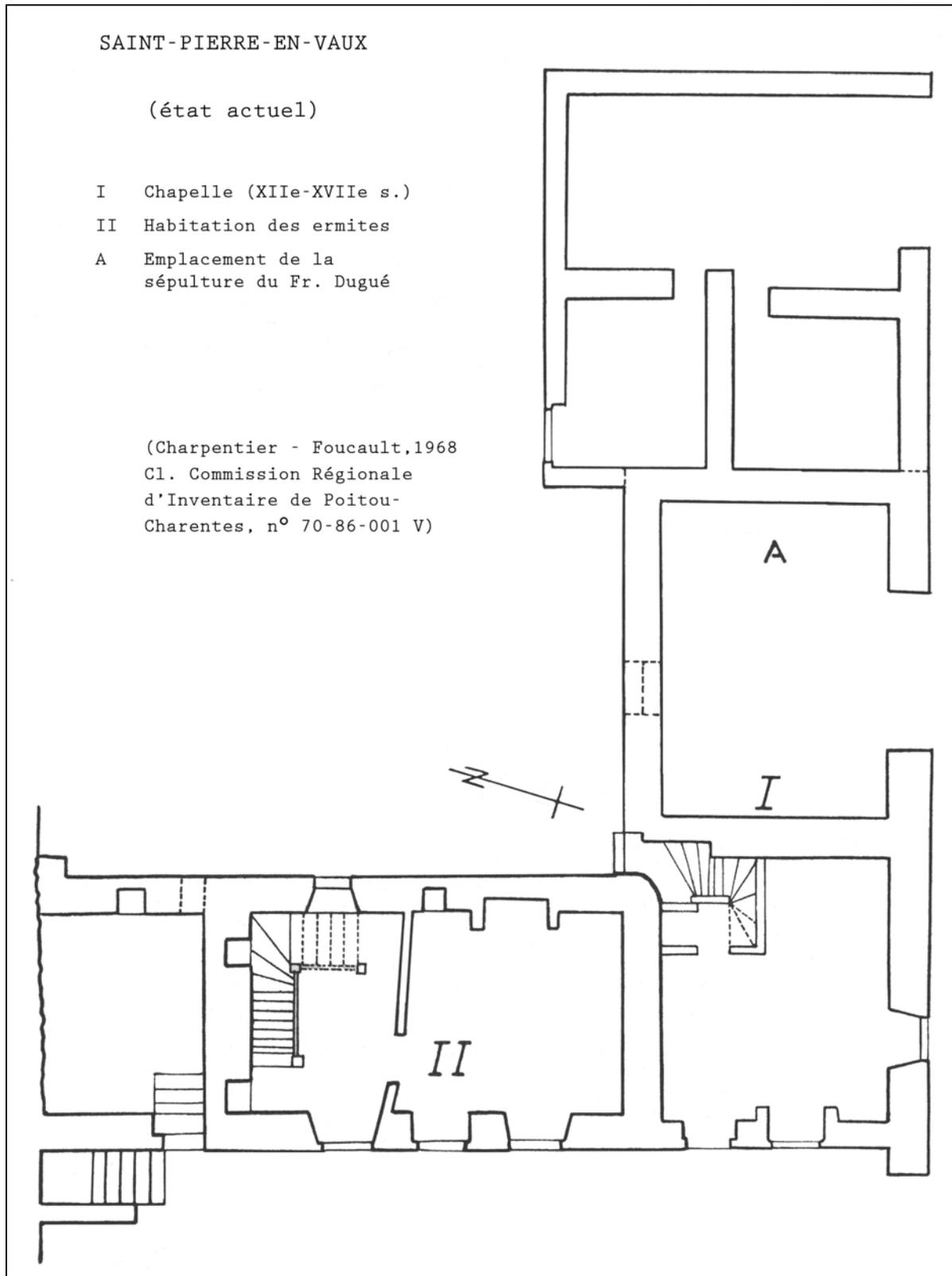
Les « mauvais voisins » qui chassèrent les moines de Saint-Pierre-en-Vaux démolirent l'église, les bâtiments et se saisirent de tous les matériaux, ce que les hérétiques les plus enragés (sic) n'auraient peut-être pas fait... Mais Dieu ne permit pas que l'église fût entièrement détruite, parce qu'ils laissèrent encore sur pied un pignon où joignait une espèce de clocher. C'était pour servir de témoignage de leur sacrilège. Telle fut la fin de Saint-Pierre-en-Vaux ; l'échec d'une fondation.

Mais ce lieu allait retrouver sa destination quand, plus de cinq siècles plus tard, un abbé de l'Étoile, le Révérend Père dom Jean-Bernard de Cerizay de Teillé, décida de le ressusciter. Dom de Cerizay, docteur en Sorbonne et Investi de lourdes charges dans l'Ordre des Cisterciens Réformés, gouverna l'abbaye de l'Étoile pendant vingt-six ans, jusqu'à mort survenue en septembre 1702, en l'abbaye voisine de la Merci-Dieu (commune de La Roche-Pozay). En 1680, il fit rebâtir une chapelle à Saint-Pierre-en-Vaux, « jointe et incorporée à l'ancien pignon, de la dépendance de l'abbaye de l'Étoile... Ayant été construite et consacrée avec toutes les cérémonies requises, il y joignit un bastiment capable de loger deux très vertueux solitaires qui y résident actuellement et y servent Dieu avec piété, sous l'autorité de Mess. les évêques de Poitiers. La chapelle est garnie de ses autels et décorée de tableaux et de tout ce qui est décent et contribue au Culte divin, en sorte que l'on y célèbre les Saints Mistères et où assistent plusieurs personnes dévotes, qui ont recours à Dieu par l'intercession de la Ste Vierge et du Prince des Apostres et qui éprouvent combien il est avantageux de rendre leurs vœux à Dieu dans ce sanctuaire puisque plusieurs ont été miraculeusement soulagées et guéries de maladies qui les affligeaient ». Dom de Cerizay voulait, par ce moyen, forcer la conscience des héritiers des usurpateurs du XII^e siècle pour une restitution qui, non contrainte par les voies ordinaires de la justice, leur éviterait bien des déboires ; le Mémoire insiste sur ce point : « Feuilletant leur paperasse, ils ne verront ni contrats d'acquisition, ni legs, ni apparence que ces biens ayent esté un patrimoine de leur père ». Une lettre¹² qu'adressa l'abbé de l'Étoile, dom de Cerizay, au fermier de Saint-Pierre-en-Vaux, un certain Laurendeau, demeurant à l'Herpinière (com. de Bonnes), nous montre quels efforts déploya dom de Cerizay pour éviter un procès. « Nous sommes écrivait-il, en

¹¹ RÉDET : Dict..., p. 267. L'abbé Lalanne et ceux qui l'ont plagié (CHERGÉ, *Vies des Saints du Poitou*, p. 237 ; Jacques BRIEN : *L'ordre Cistercien en Poitou au XII^e et dans la première moitié du XIII^e s.*, pp. 16-17; et même l'art. « Étoile » du *Dict. d'Hist. et de Géogr. ecclés.*, t 3, c. 1287) se sont mépris en reconnaissant le *Sancti Petri ad vigennam* de dom Estiennot dans St-Pierre-de-Dangé, et le *Mondenium* en Mondion (cant. de Leigné-sur-Usseau). L'affirmation de LALANNE selon laquelle les monastères de Font-Maure et de St-Jean-de-Bussières trouvent leur origine dans le souvenir d'Isembaud s'avère des plus fantaisistes.

¹² Lettre datée du 12 septembre 1680. Archives Départ. de la Vienne, 1 H 9, li. 2.

pleine et paisible possession des choses que vous qualifiez de prétention, et qu'on ne peut troubler sans s'exposer visiblement à succomber dans un procès. »



Malgré ces contestations permanentes et relatives à la perception de droits divers, l'ermitage était occupé par des religieux de l'ordre de Saint-Jérôme. Certes, la vie érémitique n'était pas menée exactement comme on l'entend aujourd'hui : le registre paroissial de Bellefonds (1648-1725)¹³ signale la présence du « Frère Bernard, ermite de Saint-Pierre-en-Vaux », lors de la bénédiction, le 3 juin 1706, du nouveau cimetière du village. Six ans plus tard, le 11 septembre 1712, de même religieux, Frère Bernard Dugué, mourait « après avoir vescu et mené une vie vrayment solitaire pendant soixante et deux ans, à l'âge de soixante et dix-huit ans en odeur de sainteté »¹⁴. On l'enterra dans la chapelle de l'ermitage de Saint-Pierre-en-Vaux : en présence de dom Louis Charles du Chastelet, procureur de l'abbaye de l'Étoile¹⁵. Qu'est devenu la sépulture du Frère Bernard Dugué ?

Lors d'une visite à Saint-Pierre-en-Vaux, l'actuelle propriétaire m'a fourni plusieurs renseignements qui, à défaut de documents écrits, valent le prix de la tradition orale. Quand à la fin du siècle dernier, on voulut aménager la chapelle en grange, on résolut de supprimer une sépulture placée à l'est du bâtiment, orientée devant l'emplacement de l'autel. En soulevant la pierre tombale qui la recouvrait, on découvrit le squelette d'un individu de taille plutôt haute, à la dentition bien conservée, et, près de lui (sic) « un calice en verre », peut-être s'agissait-il d'un, brûle-parfum. On fit disparaître le corps et on scia la pierre tombale afin de se procurer à bon prix (!) des moellons, utilisés aussi pour la réfection de certaines parties des murs. Le seul débris important (environ 50x50) et actuellement visible se trouve près de l'ermitage, dans un buisson : il ne porte aucune inscription, mais seulement un motif gravé. Le reste, maintenant perdu puisque les murs ont été recouverts, portait des inscriptions dont on a retenu seulement qu'elles indiquaient la sépulture d'un certain, « Frère Bernard restaurateur de l'ermitage, en 1712 » - ce qui concorde, exactement avec les données authentiques du registre paroissial de Bellefonds. Cette tombe était bien celle du Frère Bernard Dugué, « restaurateur » de l'ermitage si l'on veut, puisqu'il y ralluma un foyer de vie monastique.

Les documents ne nous ont conservé que les noms de deux ermites : François Bernard Dugué, et Frère Jacques Relieux. D'autres religieux y auront vécu, et leur volonté de se cacher du monde se sera réalisée au-delà même de la mort.

Sur Saint-Pierre-en-Vaux, l'abbaye de l'Étoile jouissait, au XVIII^e siècle, d'un droit de colonage : pauvre maison, du reste, consistant en dix boisselées de terres labourables ou environ, « mauvaises et arides », précise une déclaration de revenus¹⁶, et ne produisant pas plus de trois livres de bénéfice par an.

En 1784, l'ermitage était affermé pour la somme annuelle de 30 livres¹⁷. Pendant la Révolution, Saint-Pierre en Vaux fut vendu, le 19 février 1791, au titre de Bien National, au Sieur François GROSDENIER pour la somme de 600 livres. L'acte de vente le décrivait ainsi : « Une maison appelée l'hermitage de Saint-Pierre-en-Vaux, consistant en une chambre basse, et une autre, une cellule à costé, un grenier, une petite chapelle, un four et autres servitudes... et un ensemble de terres comptant 10 boisselées. »¹⁸.

Que reste-t-il de l'ermitage de Saint-Pierre-en-Vaux ? Deux simples et petits édifices juxtaposés, à l'allure d'un manoir des XVII^e XVIII^e siècles. De cette époque, on peut admirer la remarquable charpente

¹³ Archives Départ. de la Vienne.

¹⁴ Même registre paroissial de Bellefonds, 1684-1725.

¹⁵ Archives Départ. de la Vienne, E suppl. 241, GG 4, registre par. de Bonnes.

¹⁶ Déclaration que donne dom Joseph Dreux, abbé de l'Étoile, des revenus de son abbaye. (Arch. Départ du Gers, I 1345.)

¹⁷ « Papier utile et nécessaire contenant les rentes qui sont dues... à l'abbaye royale de l'Etoile. » (Arch. Départ de la Vienne, 1 H 9 liasse 2.)

¹⁸ Archives Départ. de la Vienne, Q2 2, n° 149.

qui couvre le bâtiment où logeaient les ermites. Orientée, la chapelle a été transformée en grange à l'ouest, l'appareil des bases du mur est celui du XII^e siècle, contemporain du séjour d'Isembaud en ce lieu ; à l'intérieur, on conserve, cachée, une ancienne statue peu esthétique de saint-Pierre, dont la tête et le bras droit sont très dégradés. Le mur sud a été percé d'un portail tandis que le portail qui ouvrait à l'ouest est complètement disparu lors de l'aménagement de la partie occidentale de l'oratoire en maison d'habitation. Il reste aussi appuyé contre la façade et reposant sur un contrefort, le bas d'une statue de pierre, difficile à identifier.

Mais ce qui subsiste surtout à Saint-Pierre-en-Vaux - et on l'éprouve au plus profond de soi pour peu qu'on s'abandonne à les contempler naïvement - c'est l'étonnant pouvoir qu'ont de si humbles ruines de nous donner, comme dirait Proust, « La nostalgie des voyages impossibles dans le temps ».

Claude GARDA.

Bibliographie :

En plus des ouvrages mentionnés dans les notes, on peut voir : Jules ROBUCHON, *Paysages et Monuments du Département de la Vienne* (tome II, p. 6, art. Bonnes-sur-Vienne, par Ch. Tranchant, octobre 1885)

LE CHEMIN DE FER À CHAUVIGNY

En cette fin de printemps 1883, Chauvigny se prépare à participer à un événement qui fera date dans la vie locale.

« Le journal de l'Ouest », du mercredi 20 juin relate l'événement : « l'ouverture de la ligne Poitiers au Blanc (section Mignaloux-Nouaillé à Chauvigny), plusieurs fois annoncée et toujours remise, a eu lieu enfin hier lundi ».

Dès jeudi, un train spécial avait transporté le matériel des.gares et des wagons vides avait été expédiés sur la ligne: samedi soir, tout le personnel des stations était arrivé à la gare de Poitiers et gagnait son poste le lendemain, Un second train spécial, composé de 46 voitures de matériel et vide et portant M. Legrain. Inspecteur des Chemins de Fer de l'Etat à Tours : M. de Dumas, Inspecteur de la Section : M. Morvan et M. Carret, Chef de Section, était dirigé sur Nouaillé.

« Hier enfin, le service des voyageurs a commencé, Dès le matin, à 4 h. 15, deux voyageurs avec bagages ont pris le train allant, le premier à Saint Julien, le second à Chauvigny.

« La recette réalisée par la gare de Mignaloux-Nouaillé pour le premier jour d'inauguration a été très satisfaisante. »

Deux voyageurs... une recette satisfaisante !

Le même jour un lecteur de « L'Avenir de la Vienne » ayant eu connaissance de cet événement par ce journal, écrit : « L'Avenir nous a fait une belle peur ce matin. Il nous apprend M. le Docteur Jallet est parti hier à 8 heures sur la nouvelle ligne de Nouaillé à Chauvigny.

« Est-ce qu'un accident s'était déjà produit ? »

Non, car M. le Docteur Jallet faisait un voyage d'agrément et de service, étant médecin de la section de Chauvigny.

La presse de l'époque ne relate pas les manifestations qui ont pu êtres organisés par les localités traversées par la nouvelle voie ferrée. Les arrêts sont cependant assez longs puisque, parti de Poitiers a 4 h. 15, le train, après un arrêt à Nouaillé, prend la direction de Chauvigny à 8 heures. On peut supposer que les arrêts eurent lieu à Saint-Julien-l'Ars et, Jardres pour arriver à Chauvigny à l'heure du déjeuner.

Si elle n'est pas relatée, la joie des populations n'a certainement pas manqué de se manifester. Depuis plus de vingt-deux ans, elles espèrent cette réalisation.

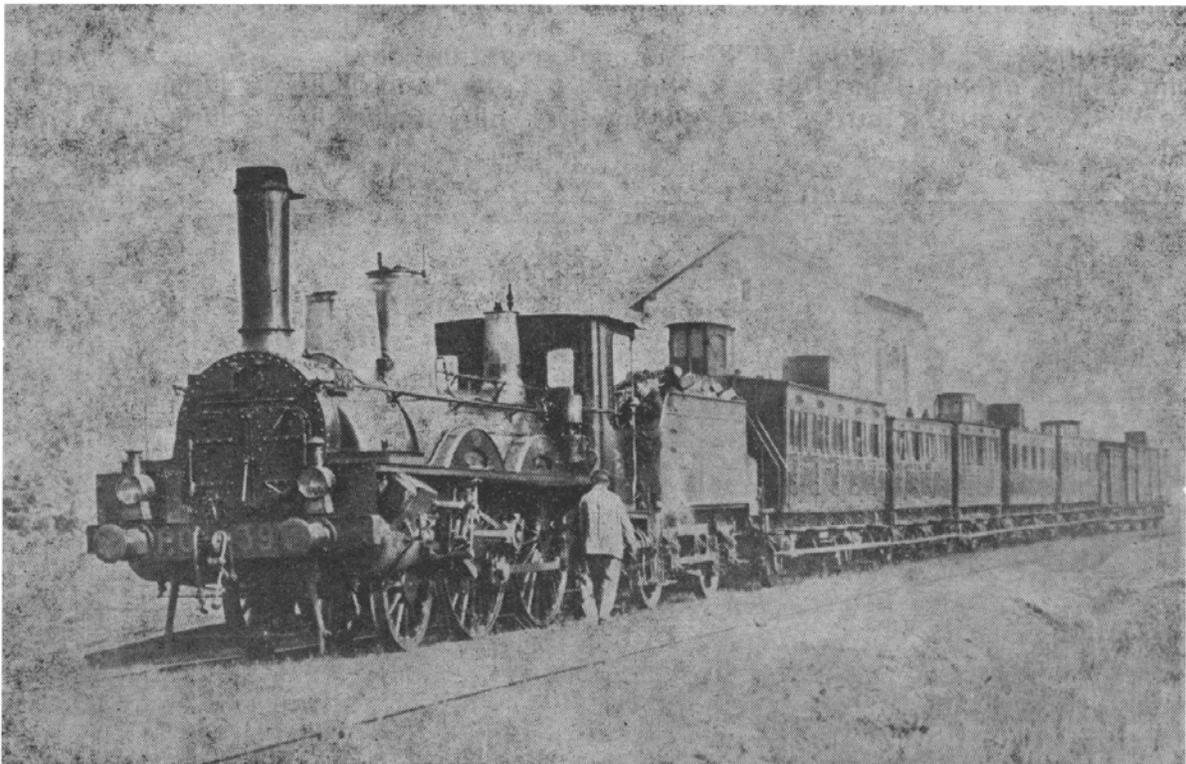
Durant cette période, voeux, enquêtes, démarches, projets se succèdent avec plus ou moins de bonheur. Le but est cependant atteint au prix d'un travail tel qu'il n'en avait pas été fait depuis les Romains, si on pense aux ouvrages d'art, aux terrassements qu'il a fallu faire avec les moyens de l'époque.

Grâce aux archives communales, je voudrais retracer la naissance de cette opération d'une grande importance économique pour notre ville. Le premier document est un rapport du Conseil Municipal en date du 22 mars 1861 adressé aux membres de la Commission chargé de l'enquête sur le projet de chemin de fer Poitiers à Limoges.

Le projet prévoit que, sur cette ligne, le tracé de Poitiers à Montmorillon passe par Lussac-les-Châteaux, alors que par Chauvigny, la distance étant la même, on y gagnerait en sécurité et en rentabilité.

« Faire passer cette ligne par Lussac présente de graves inconvénients. En effet, elle se relie à celle de Poitiers à Bordeaux près d'un pont sur le Clain où déjà est arrivé un accident par suite de la rencontre de deux trains ne pouvant se voir à cause de la courbe décrite par une forte tranchée. Puis plus près de Poitiers, se trouve un tunnel avec deux seules voies et à l'entrée, un pont sur la même rivière profonde et fangeuse.

« Les deux lignes de chemins de fer qui actuellement débouchent sur ce point fournissent déjà plus de 35 passages journaliers, tant à l'aller qu'au retour ; avec une troisième ligne suivant ce même parcours, il n'y aurait pas moins de 50 passages chaque jour et le moindre retard. Le moindre dérangement dans le service pourrait conséquemment occasionner des accidents dont il est prudent de ne pas multiplier les chances, comme l'expérience l'a déjà trouvé. »



TRAIN DE VOYAGEURS DE L'ÉPOQUE

Cliché : «La Vie du Rail»

En passant par Lussac, le trafic y sera peu avantageux pour la Compagnie, n'offrant « pas plus de ressources pour les marchandises que pour les voyageurs ». Dans les environs, une seule usine, la forge de Verrières, qui occupe 40 personnes environ, « y compris les femmes occupées à recueillir le minerai », et dont la production annuelle ne dépasse pas 200 tonnes de tous fers. Sans doute l'Ingénieur signale la forêt de Verrières, mais elle couvre une superficie de 400 hectares et « tout le bois qu'elle produit étant employé à la forge dont on vient de parler, ne saurait être l'objet d'aucun transport par le chemin de fer. »

Le rapport mentionne les carrières de pierres de taille de Lussac, mais elles n'existent que de nom.

« La preuve, c'est que Lussac se fournit de pierres de taille à Chauvigny et à Saint-Martin-la-Rivière et que Montmorillon, distant de 12 Km de Lussac, va prendre à Chauvigny, éloignée de 26 Km, la pierre de taille nécessaire à la reconstruction de sa cathédrale. »

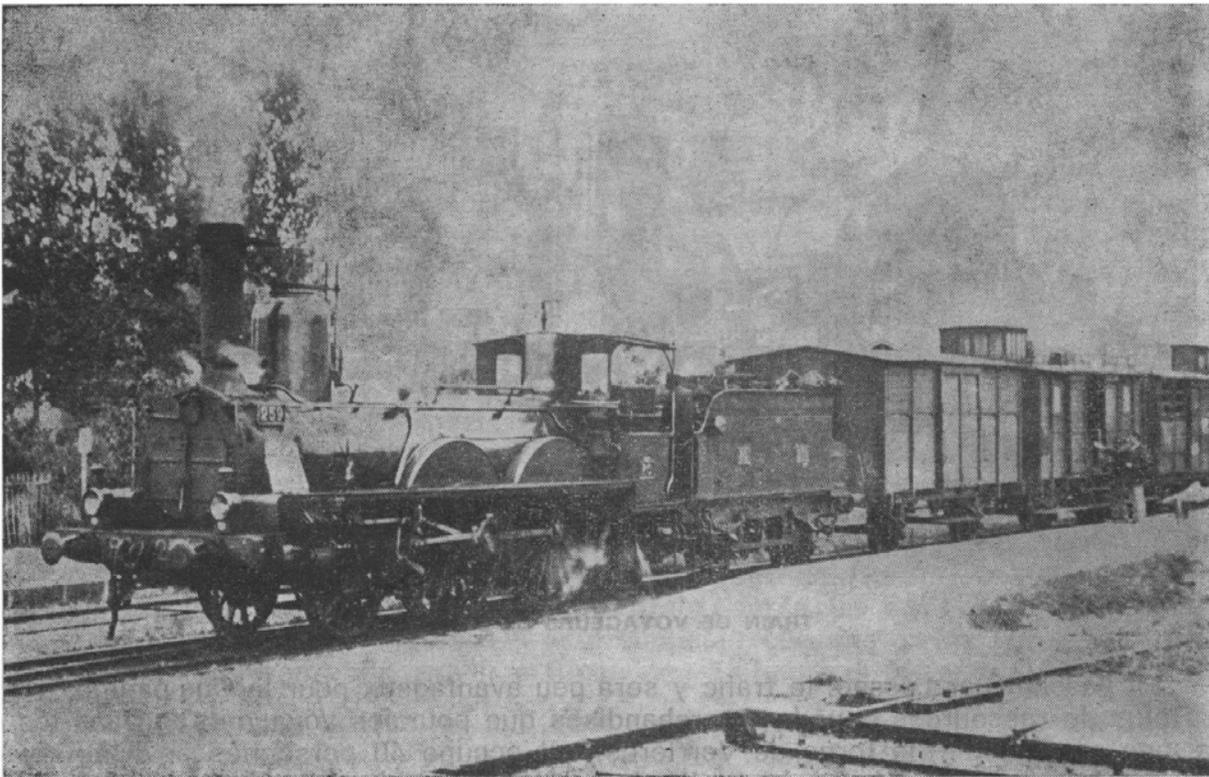
Enfin, Lussac, si proche de Montmorillon, « n'est susceptible que d'un lent et faible accroissement ». La ligne projetée n'offrirait donc à la Compagnie que des ressources « très restreintes ».

Il est facile de prouver que le tracé de Chauvigny serait au contraire, sous tous les rapports, plus avantageux non seulement à la Compagnie, mais encore à l'État.

D'ailleurs, il avait été primitivement choisi par la Compagnie qui l'avait indiquée sur une carte dressée en 1857 par M. Donnet, un de ses ingénieurs : partant de la ligne Paris Bordeaux en un point situé entre Poitiers et Chasseneuil, la ligne « éviterait d'abord le danger résultant du passage d'un trop grand nombre de trains sous le tunnel et offrirait, par conséquent, plus de sécurité aux voyageurs ».

Elle atteindrait Montmorillon en passant par Saint-Julien, Chauvigny et La Chapelle-Viviers, et ainsi « desservirait le Canton de Saint-Julien-l'Ars, la grande forêt de Moulière appartenant à l'Etat et d'une contenance de 4.500 hectares, et les carrières de Lavoux et Chauvigny, d'où sort cette belle pierre de taille que toute la France connaît. En ce moment, 140 ouvriers, partagés à peu près par moitié entre ces deux endroits, extraient annuellement plus de 5.000 mètres cubes de pierres ».

D'autre part, Chauvigny forme une agglomération de 3.000 habitants, placée « au point d'intersection d'une route impériale et d'une route départementale » dont l'importance commerciale est suffisamment démontrée par le produit de l'impôt des patentes qui dépasse 5.600 francs.



TRAIN DE MARCHANDISES

Cliché : «La Vie du Rail»

« Une usine assez importante de poterie et faïence, établie à Chauvigny depuis de « longues années, envoi dans le Limousin la presque totalité de ses produits dont le poids atteint 60.000 kilogrammes. »

« Les environs de Chauvigny produisent annuellement une moyenne de 40.000 hectolitres d'un vin de bonne qualité dont une grande partie s'expédie pour le Limousin, et les grandes plantations de vigne qui se font tous les jours tendent à augmenter considérablement cette quantité. »

Compte tenu du trafic entre Chauvigny et Poitiers, assuré actuellement par quatre voitures publiques, on peut compter que la station de Chauvigny « prendrait par an plus 3000 personnes, tant laïques que religieuses, allant à la Communauté de la Puye ou en revenant. »

Dans la perspective d'une relation ferroviaire avec Argenton, une partie importante « de cette nouvelle ligne se trouverait construite par avance ». Il s'agit là d'une considération qui « ne manque pas d'une certaine valeur ».

En conséquence, le Conseil Municipal demande qu'il soit procédé à une nouvelle étude et, « pour donner à ses concitoyens une preuve de sa sollicitude pour leurs intérêts, qui, dans cette circonstance, se confondent avec les intérêts généraux de la contrée, avec ceux de la Compagnie et ceux de l'Etat. Il s'engage à prendre part aux dépenses de cette nouvelle étude pour une somme de mille francs à laquelle chacun de ses membres s'oblige à contribuer. »

Tout ce déploiement d'arguments n'a servi à rien ; la ligne de Poitiers à Limoges est construite et elle passe par Lussac.

Pendant cinq ans, il n'est plus question, de chemin de fer, mais, le 15 août 1865, « le Maire expose que la loi du 12 juillet 1865 permet d'espérer que la ville de Chauvigny pourrait être prochainement reliée à la ligne de fer de Poitiers à Limoges par une voie ferrée ».

Un vœu est émis qui sera renouvelé le 9 février 1866.

Le Conseil Général, sollicité par la Commune depuis plusieurs années, « s'occupe d'ouvrir au Commerce une nouvelle voie de communication entre Châtelleraut et Chauvigny au moyen soit de la canalisation de la Vienne, soit de l'établissement d'un chemin de fer. Et s'il a paru en dernier lieu donner la préférence à la canalisation de la Vienne, il est permis de supposer que la crainte de ne pas trouver une Compagnie qui voulut se charger de la construction d'un chemin de fer dû peser d'un grand poids sur sa décision ».

Or, aujourd'hui 14 août 1866 ; on annonce qu'une Compagnie « que tout porte à croire sérieuse demande à entreprendre la construction d'un chemin de fer de Châtelleraut à Chauvigny dont l'établissement est vivement désiré par toutes les populations de la Vallée de la Vienne. »

Il ne faut pas laisser échapper cette occasion et le Conseil Municipal décide de voter à la compagnie une subvention de 15.000 frs payable par annuités de 1.000 frs, ce qui ne l'empêche pas de renouveler le vœu « ...de l'établissement prochain d'un chemin de fer d'intérêt local de Chauvigny à Fleuré où il se reliait à la ligne de Poitiers à Limoges » (C.M. 18-8-1867).

Et de nouveau cinq années s'écoulaient lorsque, le 7 novembre 1872, le Maire expose que le chemin de fer de Châteauroux à Poitiers par Saint-Savin, Paizay-Isère, Chauvigny et Saint-Julien-L'Ars a été « classé par le Conseil Général de la Vienne parmi ceux qui ont été déclarés d'intérêt général ». Si l'Assemblée départementale a voté une subvention, « il importe à toutes les communes qui seront

traversées par ce chemin, et en particulier à Chauvigny de prouver au Conseil Général par des sacrifices d'argent la nécessité de la prompte concession de cette nouvelle voie ferrée ».

Cette subvention est importante, car elle représente un impôt majorant de 10 % pendant dix ans le principal des quatre contributions directes, qui est annuellement de 11.006 francs.

Si le nécessaire est fait au plan local, la décision ministérielle tarde à être prise (il n'y a rien de changé!) malgré l'insistance du Conseil Général et les « démarches officieuses... faites à plusieurs reprises auprès de M. le Ministre des Travaux publics » (C. M. 19-8-1875).

Ce dernier semble se réveiller, car, par l'intermédiaire du Préfet, il engage les Conseils Municipaux et des particuliers des communes intéressées à faire de sérieux sacrifices dans le but de hâter la construction de ces lignes.

Le Conseil Municipal décide que la subvention qui a été votée le 7 novembre 1872 « sera maintenue à la condition que la gare qui portera le nom de « Gare de Chauvigny » sera, suivant le tracé, placée à 500 mètres à droite ou à gauche du pont ou bien à un point à déterminer entre la Vienne et la route de Montmorillon, à 500 mètres du Champ de Foire ». (C.M. 19-7-1876).

Le Préfet demande à nouveau au Conseil Municipal de confirmer sa décision à l'égard du chemin de fer, ce qu'il fait le 14 avril 1878. Il se réunit à nouveau le 2 mai 1878, car, dans la précédente délibération, il a été omis d'indiquer ce que pourrait être l'importance du trafic.

Bien que fourni « avant les études de l'avant-projet », ce renseignement doit être révisé, car « depuis la production agricole et industrielle a beaucoup augmenté et est actuellement représentée par les chiffres suivants (production annuelle) :

- Pierre : 80 à 100.000 tonnes.
- Vins : 300.000 hectolitres (40 000 hl en 1861)
- Céréales : 8 à 10.000 tonnes
- Bois d'ouvrage et de feu : 8 à 12.000 tonnes
- Engrais : de 250 à 300 tonnes.
- Farines et recoupes : de 600 à 1.000 tonnes
- Animaux morts et vivants : de 800 à 1.000 tonnes
- Cuir et chaussures : de 300 à 500 tonnes
- Sable et moellons : de 25 à 30.000 tonnes
- Poterie, chaux, briques, tuiles : de 15 à 20.000 tonnes.
- Divers : 5.000 tonnes.

« Les chiffres ci-dessus indiquent suffisamment l'absolue nécessité de la ligne que réclament depuis si longtemps de très nombreux et de très grands intérêts.

« Notre ligne, en même temps qu'elle peut être considérée comme stratégique, est « d'intérêt général, général à ce point de vue qu'elle permettra à des contrées très diverses et très éloignées de pouvoir utiliser nos magnifiques et bonnes pierres de Chauvigny qui, malgré la difficulté du transport, traversent la France pour aller à l'étranger et... jusqu'en Russie servir à élever les plus beaux monuments de ces pays lointains. «

Enfin, le dossier avance et, le 2 janvier 1880, il est question de l'emplacement de la Gare.

« La station de Chauvigny, placée sur la rive gauche de la Vienne, favorise d'une façon toute particulière notre principale industrie de la pierre. »

Il est question du chemin d'accès qui doit éviter la Maladrerie, car « outre que chaque crue de la Vienne le recouvre d'un mètre d'eau, la traversée du village de la Maladrerie est si étroite que deux chariots ne pourraient s'y rencontrer sans former un encombrement nuisible à tous les points de vue. »

Au bout de deux années, le chemin va être terminé, mais le Conseil Municipal considère qu'il est trop étroit et demande, « que la partie empierrée soit portée à 5 mètres ».

« La partie de la ligne comprise entre Chauvigny et Nouaillé est à la veille d'être terminée et livrée à la circulation, le chemin de fer depuis si longtemps désiré sera d'un très grand avantage pour les communes traversées et pour celle de Chauvigny en particulier. »

Mais il y a une ombre au tableau : la gare de Chauvigny se situe sur le territoire de la commune de Jardres. Malgré la bonne volonté des ingénieurs « la force des choses a voulu que la gare de Chauvigny soit placée sur le territoire d'une commune qui vient pénétrer à angle aigu dans la nôtre ». Le Conseil Municipal, considérant que « Jardres possède déjà, près du chef-lieu de sa commune, une gare qui porte son nom que cette commune n'a aucun motif pour s'opposer à l'annexion de cette portion de territoire dont les propriétaires habitent tous Chauvigny » ;

« Décide qu'il y a lieu de distraire de la commune de Jardres une petite partie de « la section D, représentant une contenance d'environ 33 ha 18 a, et de la réunir à la commune de Chauvigny. »

Lorsque, en 1927, il est question d'installer l'éclairage électrique dans la gare de Chauvigny, la commune de Jardres, plutôt que de participer au financement, accepte d'abandonner la portion du territoire définie quarante-cinq ans plus tôt.

Enfin, le jour est proche où sera inauguré ce chemin de fer tant attendu. Le Conseil Municipal, en prévision de la fête qui aura lieu, vote une somme de 400 francs « destinée à acheter un feu d'artifice, des verres de couleurs, lanternes vénitiennes, bougies et de l'huile. »

Jacques TOULAT.

NOTES et DOCUMENTS

concernant

L'ANCIENNE ÉGLISE SAINT-LÉGER de CHAUVIGNY

La Municipalité de Chauvigny vient de faire exécuter d'importants travaux destinés à doter l'Hôtel de Ville d'un ensemble de bureaux modernes et fonctionnels.

L'essentiel du projet, dû à M. SERREAU, Architecte D.P.L.G. de Poitiers, reposait sur la construction d'une nouvelle aile, perpendiculaire au bâtiment actuel, auquel elle est rattachée à la hauteur de la cage d'escalier. De ce fait, une partie de la construction ancienne, du côté Nord, se trouve englobée dans les nouveaux bâtiments et a cessé d'être visible.

Or, c'est précisément là que subsistaient les seuls restes identifiables de l'ancienne église Saint-Léger, monument religieux parmi les plus anciens de la ville, et siège d'une paroisse depuis le XI^e siècle jusqu'au début du XIX^e.

La Société Archéologique a estimé intéressant de consacrer à ces vestiges chargés d'histoire locale une partie de son numéro de 1970.

Elle a pensé qu'il serait intéressant d'y présenter deux documents qui sont en sa possession et d'y reproduire de larges extraits des chapitres que Charles TRANCHANT lui consacre dans sa « Notice sommaire sur Chauvigny de Poitou », parue en 1884 et malheureusement introuvable aujourd'hui.

De son côté, M^e TOULAT, Maire de Chauvigny, a colligé dans les registres du Conseil Municipal de la première moitié du XIX^e siècle les délibérations relatives à Saint-Léger, avant sa transformation en Hôtel de Ville.

C'est cet ensemble de documents que nous présentons ci-après.

Nous ajouterons que, avant que le chantier des nouveaux bureaux municipaux n'ait été ouvert, les Services de la Commission Régionale d'Inventaire des Monuments et Richesses Artistiques de la France, alertés par M^e TOULAT, ont procédé à un levé détaillé des parties subsistantes de l'église Saint-Léger (plans et photographies). Ces vestiges sont donc assurés de figurer dans le futur inventaire.

I. Historique de l'Église Saint-Léger

(Extrait de la « Notice sommaire sur Chauvigny de Poitou et ses Monuments »)
par Charles TRANCHANT - Paris 1884 - pp. 124 et suivantes)

On n'a pas d'indication sur la date exacte de la fondation de Saint Léger, mais cette date est extrêmement ancienne, puisque l'église est mentionnée dans une charte d'Isembert I^{er} relative à l'église Saint-Just¹.

¹ Cette charte, du début du XI^e siècle (entre 1019 et 1027), parle de la fondation par Isembert de l'église du Saint-Sépulcre, aujourd'hui église Notre-Dame, et énumère les terres données à cette église, parmi lesquelles une s'étendant « a capite cimitterii sancti Leodegarii » depuis l'extrémité du cimetière de l'église Saint-Léger jusqu'au pré épiscopal qui touche le coteau. (Note de Charles TRANCHANT.)

Elle appartenait à Isembert qui, avant de la donner pour partie à l'abbaye de Saint-Cyprien, l'avait remise aux mains d'un prêtre du nom de Gombeau...

Le chapitre de Saint-Pierre avait le patronage de l'église de Saint-Léger.

Il y avait quatre titres de chapellenie rattachés à l'église : ceux de Sainte-Catherine, de Saint-Eutrope, de Notre-Dame de Lutèce et de Saint-Pierre-des-Tongrelou.

Le chapelain de Sainte-Catherine était nommé sur présentation du Seigneur de Bois-Clerbaud, l'un des fiefs de la paroisse de Saint-Pierre-les-Églises.

Pour la chapellenie de Saint-Eutrope, le curé avait la présentation.

Le titre de Notre-Dame de Lutèce (Laetitia), dit aussi Notre-Dame de Liesse ou Joyeuse, était conférée, sur la présentation du chapitre de Saint-Pierre.

La chapellenie de Saint-Pierre des Tongrelou tirait son nom d'une vieille famille qui l'avait fondée et qu'on voit mentionner à diverses reprises dans les pièces des archives capitulaires, soit dans les documents de la baronnie ; la présentation du chapelain appartenait en dernier lieu à la famille Clabat du Chillou, sans doute par héritage de la famille de Tongrelou.

D'après les indications du Pouillé de Gauthier de Bruges, le prêtre desservant Saint-Léger devait, soit en personne, soit en se faisant suppléer, se charger du service divin au château baronial les jours de fête. Nous avons vu que la Chapelle du Château seigneurial de Chauvigny était en dernier lieu rattachée à Saint-Pierre.

....Les anciens registres paroissiaux de baptêmes, mariages et enterrements sont conservés dans les archives municipales de Chauvigny. Ils remontent au 1^{er} octobre 1645.

Parmi les mentions que, suivant l'ancien usage, ils renferment, nous relevons celle-ci : « Le lendemain 28 juin 1732, est arrivé un déluge et inondation qui a causé un grand dommage surtout dans la rue de Saint-Just ; il y a eu deux maisons fondues, celle de Martial léger et celle de de l'Age; il n'a péri personne grâce au Seigneur Forget, Curé. »

Le Curé de Saint-Léger était, en 1789, M. Jérôme Doré. Il prêta d'abord le serment prescrit par l'Assemblée Nationale, mais, le 24 mars 1792, il se rétracta. Sur la plainte de la Municipalité, l'Évêque constitutionnel de la Vienne, Charles Montault, décida que le service paroissial de Saint-Léger se transporte provisoirement à l'église Saint-Just et que M. Camuzard, curé de Saint-Just, ferait le service des deux paroisses. Le 29 mars intervint, dans le même sens, une décision du Directoire du Département. Le 30 mars, M. Camuzard, accompagné de la Municipalité, alla chercher les vases sacrés à Saint-Léger et les transporta à Saint-Just.

Après le concordat, bien qu'elle n'eût pas été comprise dans la nomenclature des églises conservées, l'église Saint-Léger fut, en fait, rendue au culte jusqu'en 1822 et sa circonscription s'augmenta de celle de l'ancienne paroisse de Saint-Just.

L'ordonnance épiscopale qui, le 30 janvier 1822, prescrivit la translation du service religieux à Saint-Just alléguait l'état de dégradation de l'église et le vœu des habitants.

L'article 5 de l'ordonnance épiscopale portait : « Lorsque le service divin aura été transporté, en vertu de la présente ordonnance, l'église Saint-Léger sera rendue à des usages civils et pourra même, vu l'impossibilité où l'on est de la réparer, être démolie et la valeur des matériaux être employée aux besoins de la nouvelle église ».

Par ordonnance royale du 3 septembre 1823, la fabrique de l'église Notre-Dame fut autorisée à concéder la vieille église à la Commune pour y établir la Mairie et une halle.

Notre-Dame et Saint-Pierre ont hérité d'objets divers provenant de Saint-Léger :

Notre-Dame d'un tableau représentant un guerrier prosterné devant un évêque et dont l'histoire est consignée dans les anciens registres paroissiaux de l'église Saint-Léger . « Le six-septième jour d'Aoust mil sept cent deux, a été offert et déposé au maistre autel de l'église de céans, le tableau de Saint-Léger : Évêque d'Autun et martyr, patron de cette mesme église, par le don qu'en a fait M^e Joseph de l'Isle, originaire de ceste paroisse cy présant lequel nous a assuré que ledit tableau a reçu la bénédiction du pape Clément XI, luy le tenant entre ses mains, en foi de quoi nous sommes soussignés Joseph de l'Isle, C. Laurendeau Curé. »¹

II. Description de l'Eglise Saint-Léger

Extraite de la « Notice Sommaire sur Chauvigny de Poitou et ses Monuments »
par Charles TRANCHANT - Paris 1884

L'église se composait d'un choeur (A), d'un transept,(B) et d'une nef (C) flanquée de deux chapelles latérales extérieures. Un clocher, sans caractère, s'élevait sur le milieu du transept.

L'église avait, selon l'usage, son grand portail à l'Occident. Il a été détruit ainsi que le clocher et le chevet dont l'emplacement est occupé par les bâtiments de la Mairie. La muraille gauche de la nef et la portion gauche du transept sont encore parfaitement apparents....

La nef, à partir du pilier d'angle du transept, a une longueur d'environ 21,75 m ; la largeur est d'à peu près 7,65 m ; elle paraît avoir été allongée après coup et n'avoir eu originairement que 12,50 m de long².

La portion joignant le transept, et qui est certainement de la construction primitive, avait une voûte, la portion qui tenait à la façade n'en avait pas.

Deux baies de petites dimensions, une fenêtre en plein cintre et une porte terminée par un arc surbaissé se voient encore dans la partie ancienne de la muraille nord.

¹ Ce paragraphe du chapitre consacré à l'église Notre-Dame dans « la Notice Sommaire » de Charles TRANCHANT (p. 166).

² Le plan ancien, dont les cotes sont en pieds et en pouces, possédé par les archives de la Société Archéologique, donne comme longueur de la partie antérieure de la nef 12, 21 m (37 pieds), ce qui confirme à très peu près la longueur donnée par Charles TRANCHANT pour cette partie de la nef (12, 50 m). L'allongement dont fait état cet auteur serait donc postérieur à l'établissement de ce plan. En fait, cet allongement doit remonter seulement à la transformation de l'édifice en Mairie et halle au blé.

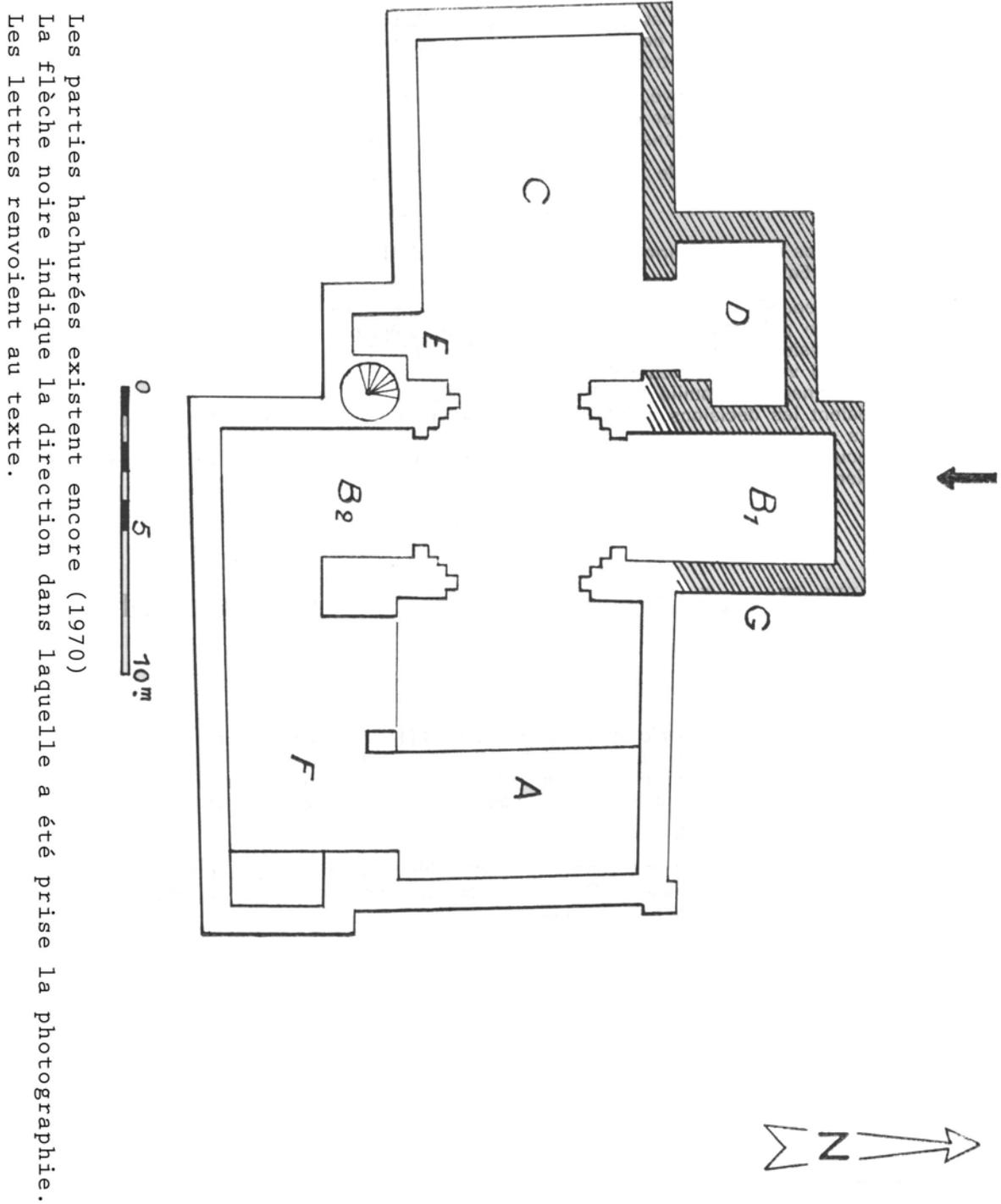
Charles TRANCHANT ne paraît pas avoir connu le plan que nous publions et certaines de ses affirmations appellent une rectification : ainsi, l'ouverture (E) percée dans le mur sud de la nef, face à la chapelle nord, ne devait donner accès à la chapelle de la Vierge, mais à la cage d'escalier du clocher.

La chapelle de la Vierge devait se trouver en (F).

On a malheureusement perdu la trace des dessins de l'Abbé DUBOST.

La porte est murée et ne s'aperçoit que de l'extérieur.

Le transept a été ajouté au monument primitif et paraît n'avoir jamais été achevé qu'au nord, où il subsiste intact.



La construction est ogivale ; la voûte, avec ses clés sculptées, ses arcs doubleaux et leurs supports de dessins variés, est parfaitement conservée; dans la partie ouest, un des arcs est supporté par des têtes qui sont, on ne peut en douter, des portraits.

Des fenêtres, encore munies d'une partie de leurs nervures, s'ouvrent au nord et à l'est.
On avait établi la sacristie dans cette portion de l'église.

Une seule de chapelles latérales subsiste (D) : elle est au nord, accolée à la muraille ouest du transept ; elle a environ 6 m de longueur sur 3,35 m de largeur ; elle est en très bon état de conservation, sa voûte et la fenêtre qui l'éclair au nord sont en ogives. Une large travée ogivale la faisait communiquer avec la nef.

À peu près en face, au sud, on voit la trace de l'ouverture qui reliait à la nef la seconde chapelle extérieure, autrefois dédiée à la Vierge ; on aperçoit, à côté de cette ouverture, les traces d'une ancienne porte.

Le souvenir de l'aspect extérieur de l'église a été partiellement conservé (côté du sud-est) par un dessin de M. l'Abbé DUBOST se rapportant à l'époque vers laquelle le monument a cessé d'être affecté au culte.

Le chevet appuyé, aux angles, par des contreforts et percé de trois fenêtres en plein cintre, longues et étroites, ressemblait beaucoup à celui de l'église Saint Martial : le clocher, au moins dans sa partie haute, ressemblait à celui de l'église Notre-Dame.

Le cimetière de la paroisse Saint-Léger était situé autour de l'église.

Ces textes confirment l'extrême vétusté de l'église Saint-Léger après la chute du Premier Empire.

Cependant, malgré le risque d'effondrement, chaque année plus menaçant, l'Administration préfectorale, aussi bien que l'Autorité épiscopale, soumise il est vrai à diverses pressions, mettront plus de cinq ans à décider le transfert du culte à l'église Saint-Just, qui venait elle-même d'être remise en état. L'ordonnance épiscopale rendue par Monseigneur de Bouillé le 30 janvier 1822 fait allusion aux querelles de clocher qui retardaient les décisions en son article II : « Pour faire cesser toute rivalité entre les habitants de l'ancienne paroisse de Saint-Just et ceux de l'ancienne paroisse de Saint-Léger, la nouvelle église paroissiale est mise sous l'invocation de la Très Sainte Vierge et sous la dénomination de Notre-Dame ».³

III. Transformation de l'Eglise Saint Léger en Mairie et Halle au Blé

L'ordonnance royale du 3 septembre 1823 ayant autorisé la fabrique de l'église Notre-Dame à concéder l'ancienne église Saint-Léger à la Commune pour y établir la Mairie et une Halle au blé, le projet de transformation fut approuvé par le Conseil Municipal le 5 avril 1824 ; la dépense était estimée à 19.926 frs 81 centimes 2/3.

L'adjudication des travaux fut fixée au 24 mai 1824.

³ Ch. TRANCHANT : « Notice sommaire », page 118.

Elle fut portée à la connaissance, du public par une affiche dont un exemplaire, provenant des collections du Curé Chambert, est aux archives la Société Archéologique.

Les formalités administratives n'ont guère changé depuis 1824, bien que l'adjudication se fasse de nos jours sous pli cacheté et non plus à « l'extinction des feux ». On notera cependant la tournure noble du style de l'époque et l'extraordinaire précision du devis qui se compte en francs, centimes et tiers de centime!

On mesure ainsi à quel point les magistrats municipaux s'ingéniaient à épargner les deniers publics !

VI . Extraits du Registre des délibérations du Conseil Municipal de Chauvigny (Années 1916 – 1820)

Délibération du 17 novembre 1816.

Les autels autres que celui du chœur exigent quelques réparations ; le corps de l'église n'étant pas voûté exigerait pour la décence un plafond ou un lambris. La charpente est dans le plus mauvais état, un tirant de trente-deux pieds de long et l'un de ses arbalétriers sont cassés : il en résulte que la voûte au-dessus du maître-autel, qui supporte ces pièces, en est fatiguée et que les murs qu'ils repoussent sont en surplomb et ont des lézardes ; ce mal, qui existe depuis longtemps, va toujours croissant.

Toute la charpente de l'autel de la Vierge est étayée et dans le plus mauvais état, les effets de la disjonction des pièces ou de leur cassure et la surcharge des étais occasionnent des désordres dans la solidité de cette partie de l'église qui s'annonce par le surplomb des murs, leurs crevasses et celles de la voûte, en sorte qu'un éboulement prochain est à craindre si on ne se hâte d'y remédier, ce qui sera très dispendieux.

Délibération du 7 avril 1817.

Destinant au logement de M. le Curé de Saint-Léger la maison où est la Mairie depuis vingt-neuf ans, il faut alors disposer un autre local par une maison de ville décente et assez vaste pour y trouver deux ou trois pièces pour la Mairie et un logement de concierge. Que celle de deux Églises où le service divin ne serait célébré y conviendrait parfaitement ; puisqu'elle serait située sur la Place du Marché, que les travaux de cette nouvelle destination exigera, nécessiteront des dépenses auxquelles il faut trouver le moyen de pourvoir.

Que l'une des deux églises de paroisse de cette ville est dans le plus mauvais état et fait craindre des accidents graves et que l'autre nécessite aussi des réparations intérieures indispensables à la solidité et à la décoration et qu'elle est à la veille de se trouver absolument dépourvue de cloches.

(Nomination d'une Commission.)

Délibération du 22 août 1817.

...La Ville a porté ses regards fréquemment sur l'état de la ci-devant l'église Saint-Just... déjà par délibération du 29 septembre 1816, le Conseil Municipal avait décidé l'achat de bois nécessaire, pour réparations, mais ce bois est toujours entreposé dans l'église et il serait urgent que le Conseil prenne une décision sur son emploi, soit dans cette église, soit un objet quelconque d'utilité publique.

Monsieur le Maire poursuit : quelques habitants de cette ville animés comme les membres du Conseil du désir de conserver un édifice aussi important et sachant qu'il doit être pourvu à ces réparations sur les fonds provenant de la liquidation des diverses fournitures faites en 1815 par voies de réquisition sur les troupes voyageant alors ou stationnées en cette ville ; mais que ce fonds abandonnés à la commune par ceux qui y avaient droit, ne sont pas encore rentrés, craignant que ce retard ne rende le mal sans remède lui ont offert de prêter les fonds nécessaires pour faire couvrir cette ancienne église, mais à condition :

1° Qu'ils garderaient l'anonymat et qu'ils ne pourraient réclamer l'argent qu'ils auraient avancé que lorsque les sommes provenant de la liquidation dont il a été parlé ci-dessus auraient été remboursées ;

2° Que les travaux faits par économie seraient spécialement surveillés par une Commission composée de deux membres du Conseil et du Maire, laquelle serait chargée de faire l'état exact de la dépense qu'ils occasionneraient.

Les membres du Conseil frappés de l'avantage des propositions dont il vient de leur être donné communication s'empressent au nom de leurs concitoyens de témoigner la reconnaissance que leur inspirent les offres aussi généreuses que patriotiques faites par l'organe de M. le Maire et sont unanimement d'avis :

1° Il faut qu'il soit procédé autant promptement que possible au rétablissement des couvertures de la ci-devant église Saint-Just et cela de telle manière que le jugera utile la commission composée suivant les désirs des personnes qui ont demandé l'anonymat, lui accordant à cet égard toute latitude.

Délibération du 10 février 1819.

Lors du rétablissement du service public du culte catholique, la succursale de cette ville fut placée à Saint-Just par l'organisation du diocèse de Poitiers, approuvé par décret du 25 Thermidor an XI.

Malgré cette disposition confirmée par divers autres actes d'administration supérieure ou locale, le service divin fut transféré dans l'église de Saint Léger qui n'avait éprouvé que de faibles dégradations dans les temps révolutionnaires, tandis que, par suite de la fabrication du salpêtre, l'intérieur de celle de Saint-Just avait beaucoup souffert.

Dans le courant de l'année 1818 des réparations importantes ont été faites qui avaient été commandées par la nécessité de remplacer l'église Saint Léger dont les gens de l'art prédisaient la chute à une époque plus ou moins rapprochée d'après le surplomb des murs et les crevasses des voûtes.

Sur la demande des vicaires généraux, le prêtre alors délégué pour desservir la paroisse Saint Léger (M. MONTANT) a fait visiter l'église par M. ARDILLAUX accompagné des sieurs BRIMAUD charpentier et Jean GUERIN maçon.

Un procès-verbal en fut dressé, qui consigne les dépenses s'élevant à SEPT MILLE QUATRE-VINGT TREIZE FRANCS (7.093,00), mais prévoit DIX MILLE NEUF CENT SOIXANTE-HUIT FRANCS (10.968,00) si on comprend les clôtures du cimetière et les réparations du presbytère.

La commune ayant consommé la majeure partie de ses ressources dans l'exécution des travaux (faits à l'église Saint-Just) se trouve hors d'état de subvenir à cette énorme dépense sans recourir à une imposition extraordinaire qui doublerait ses charges pendant plusieurs années.

L'emploi de ce moyen vous répugnerait comme à moi, surtout dans un temps où les contribuables épuisés par les calamités passées ont tant de peine à solder les impôts actuels que les besoins de l'état ont

forcé de porter à leur dernier degré d'accroissement ; et pourquoi d'ailleurs écraser nos concitoyens par de nouvelles charges pour reconstruire presque à neuf l'église Saint-Léger qui peut être si utile à différents établissements que vous avez en vue et auxquels vous l'avez toujours destinée, à raison de ce que son état de délabrement et sa mauvaise disposition offrent peu de ressources pour la conserver comme église.

Pour transférer le culte en l'église Saint-Just, il n'est besoin que de faire quelques réparations à l'intérieur et la fabrique de l'église Saint-Léger ayant quelques fonds de disponibles, ils pourraient utilement y être destinés même si la commune doit y ajouter pour compléter leurs insuffisances.

Cette mesure sage reçoit l'assentiment du Conseil de fabrique et l'accord de M. MONTANT, délégué des Vicaires Généraux.

Mais tout ne va pas aussi facilement qu'on aurait pu l'espérer, car. M. CHAUVIN, desservant de la paroisse de Saint-Léger, met obstacle à l'exécution de ce projet par l'obtention d'une ordonnance mendiée près de MM, les Vicaires Généraux, et dont il a surpris la religion en leur exposant que son Église se trouve dans un dénuement absolu, tandis que par l'inventaire dont le Maire donne communication on constate l'existence, de dix ornements presque tous en bon état et l'achat depuis peu de temps pour trois cent cinquante-six francs de vases sacrés.

Il ne peut être question de surseoir à la translation du service divin dans l'église de Saint-Just, conformément au décret précité et, en conséquence, le Conseil Municipal demande que MM. les Vicaires Généraux ou M. l'Evêque ordonnent cette translation et autorisent conséquence l'emploi des deniers disponibles de la fabrique aux réparations intérieures de l'Église, comme il avait été prévu.

Délibération du 14 mai 1820.

Les choses n'ont guère avancés, car dans les 6 mois qui viennent de s'écouler, le Sous-Préfet, le Préfet et l'Evêque ont changé de titulaire.

En ce qui concerne les deux premiers « n'ayant aucune connaissance des antécédents, arrivant avec des instructions nouvelles, ayant à s'établir », ils n'ont pu s'occuper de l'examen de la demande du Conseil M. le Maire ne peut que constater non seulement le silence de l'autorité administrative, « mais encore des entraves et je puis même dire les machinations de M. CHAUVIN ».

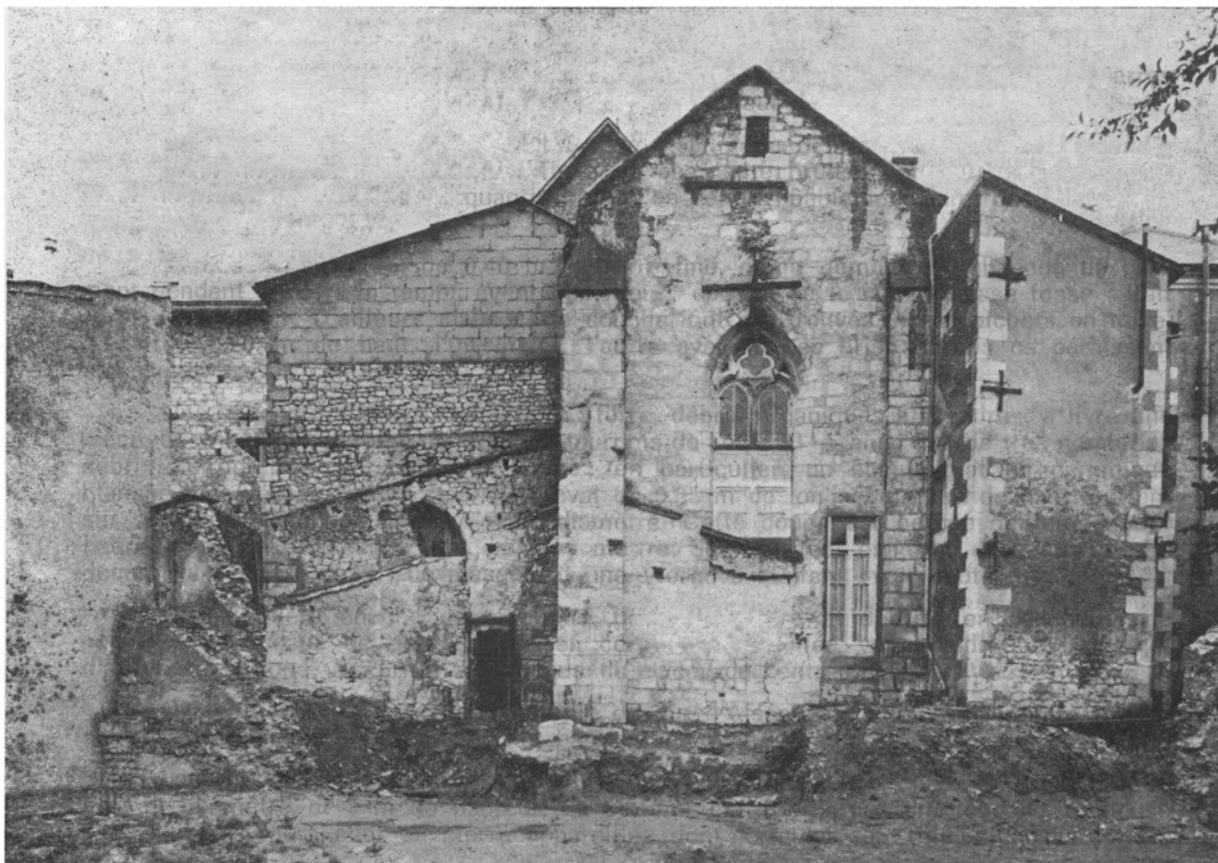
CONCLUSION

Contrairement aux craintes que les premiers projets des nouveaux bureaux de l'Hôtel de Ville avaient fait naître, les travaux ont conservé toutes les parties subsistantes de l'ancienne église Saint-Léger et ont même permis de les remettre en valeur.

Extérieurement, en pénétrant dans la nouvelle cour des bureaux, on aperçoit tout le mur est (G) du transept (dégagé des constructions adventives qui le masquaient) ; on y remarque une étroite et haute fenêtre ogivale d'un dessin délicat et des modillons à la partie supérieure.

De l'autre côté des bureaux, la face ouest du transept et la chapelle attenante (D) apparaissent en totalité.

Intérieurement, la grande fenêtre ogivale, qui éclairait le transept du côté du nord, a pu être conservée et remise en état : elle fait maintenant communiquer le deuxième étage de bureaux avec le premier étage de l'ancienne Mairie. On remarque dans ce passage les voûtes ogivales du transept dont les retombées sont ornées de culots sculptés figurant des têtes et une scène très réaliste...



Cliché : Commission Régionale d'Inventaire

On accède à la chapelle nord-ouest par un petit escalier partant du vestibule des nouveaux bureaux. La chapelle a conservé de belles voûtes ogivales dans le style du XV^e siècle, mais sa fenêtre a perdu ses nervures gothiques.

Pierre SAILHAN.

9^e RAPPORT DE FOUILLES

par la société archéologique de Chauvigny

La campagne de fouilles du 1^{er} septembre 1969 à fin juin 1970 a eu essentiellement deux buts :

- Le déblaiement du cul de basse-fosse découvert en juin 1969,
- Des sondages dans les bâtiments et passages situés au sud-est du donjon (secteur C-2), en vue de rechercher des fondations éventuelles de courtines reliant le donjon au bastion sud.

I- CUL DE BASSE FOSSE.

L'orifice au sol, de 0,52 m de diamètre, permet l'établissement d'une chèvre avec treuil qui servira au déblaiement.

Après un vide d'environ 1,50 m, de gros blocs de pierre (pierres brutes, pierres d'appareil, fragments de conduits) occupent une hauteur de 1 m.

Sous cette couche se trouvent 0,40 à 0,50 m de débris provenant de l'incendie de la partie supérieure du bâtiment (bois de charpente brûlés, carreaux de terre cuite 10 X 10 et 15 X 15, ardoises en quantité) que l'on peut probablement dater des guerres de Religion (siège de 1569).

La couche suivante, de 0,40 m de terre fine, paraît démontrer l'abandon du bâtiment pendant un certain temps avant l'incendie : époque où le cul de basse-fosse aurait servi de dépotoir. D'ailleurs, dans cette couche, ont été trouvés : deux pichets en terre, d'environ 0,20 m de haut, l'un intact, l'autre avec le bec brisé et des os paraissant appartenir à trois chiens.

Une couche inférieure comportant : terre, débris organiques et cendres, a livré une pièce de monnaie d'argent double tournois de Louis XI ainsi que de très nombreux débris de poteries, céramique et verre ; en particulier, un chauffe-plat en céramique blanche émaillée vert, en forme de cheval de 0,25 m de long et 0,17 m de haut, portant sur son dos une coupe de 0,17 m de diamètre. Cette coupe est percée de fentes pour l'aération de la braise que l'on devait y mettre. Son pourtour est orné de quatre motifs décoratifs (deux à deux), un masque et une Vierge à l'Enfant (voir photo).

Une dernière couche de moellons puis de cendre et débris (en particulier de nombreux morceaux de petits vases en céramique émaillée vert quadrilobés) permet d'atteindre le fond, à 5,60 m au-dessous du niveau de l'entrée.

Ce puits a la forme d'une bouteille de vin d'Alsace, ce qui devait rendre impossible aux prisonniers d'escalader les parois (voir plan).

Le fond atteint a permis l'accès et le déblaiement d'une chambre circulaire de 2 m de diamètre et 2 m de hauteur. Le plafond est formé par une couche rocheuse naturelle. Les murs sont en pierre appareillée, dont certaines sont reliées par des tenons en fer.

À l'opposé du puits est creusée dans le rocher une niche à usage de latrine, avec puits de déjections, maçonné, de 2 m de profondeur.

Le volume de débris dans cette seconde partie étant peu important (1 m d'épaisseur environ), le déblaiement en a été rapide. Il a fourni : terre, cendres, moellons, débris divers, tessons de poteries.



Le puits de latrine contenait à sa base une certaine épaisseur de poudre organique prouvant bien l'usage de cet édifice. Des débris de poteries, essentiellement en pâte blanche, y ont été trouvés.

Le couronnement des latrines, en pierre de taille, percé d'un trou rond, a été retrouvé en deux morceaux dans le puits et remis en place

Conclusions :

1. Il semble que ce cul de basse-fosse soit de construction assez ancienne : XII^e ou XIV^e siècle.

Des poteries blanches du XIV^e siècle se trouvent dans le puits de latrine.

Il apparaît que, depuis le milieu du XV^e siècle, cette basse-fosse n'a plus été utilisée comme prison, mais comme dépotoir : les céramiques vertes du XV^e se trouvent au niveau du fond. Cette époque pourrait correspondre à la date de cession de la Châtellenie d'Harcourt aux Evêques de Poitiers, 1447. La prison des Evêques aurait pu être transférée à Harcourt par suite du mauvais état du bâtiment surmontant le cul de basse-fosse.

Les couches inférieures de cendre pourraient provenir des incendies survenus pendant le siège de Chauvigny par le Duc de Clarence, en 1412.

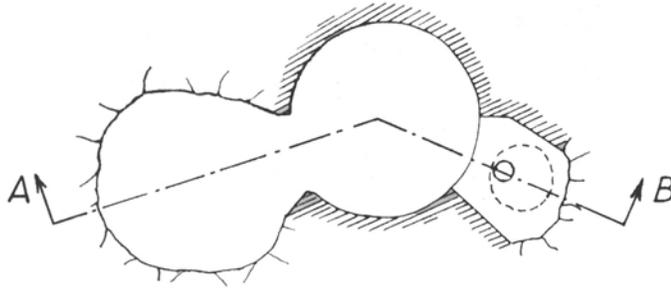
Les couches moyennes étant le dépotoir des années suivantes et la couche supérieure datant des guerres de Religion (1562-1569).

2. Cette prison souterraine nous a donné un mobilier intéressant, d'une certaine valeur documentaire :

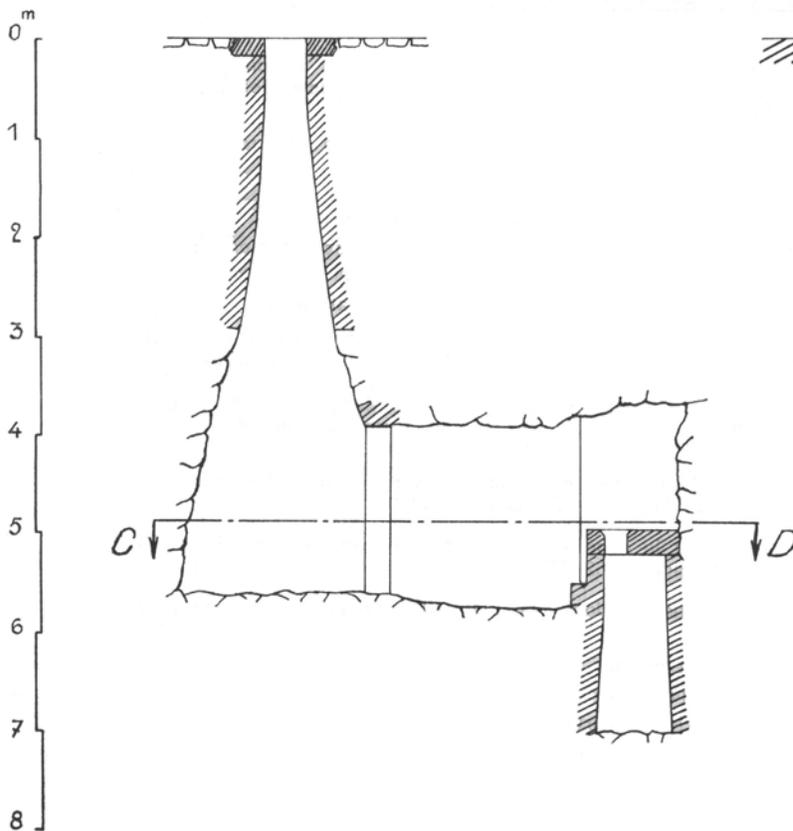
- Une vingtaine de pots et pichets des XIV^e et XV^e siècles ;
- Un chauffe-plat (photo ci-dessus) ;
- Des fragments de verrerie, en particulier des fonds de gobelets en forme de cul-de-bouteille avec une goutte de verre noir ou bleu foncé en son milieu ;
- Un dé à coudre et trois épingles en bronze.

CUL DE BASSE FOSSE (D.2.1)

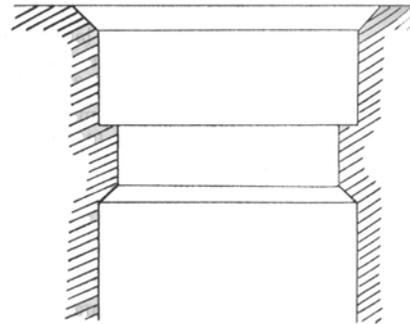
Plan-Coupe suivant CD



Coupe verticale suivant AB



Détail de l'entrée du puits



Tous ces objets ont été déposés et sont exposés au Musée Municipal de Chauvigny.

II - SONDAGES ZONE EST (C 2).

A) Le déblaiement du bastion sud ayant montré l'analogie de construction avec le donjon, il paraissait intéressant de rechercher quels remparts pouvaient relier les deux ouvrages.

Le rempart ouest est connu depuis des fouilles.

Le rempart est, actuellement visible, a été remanié et pourrait ne pas être le mur primitif.

Existait-il un autre rempart ayant relié l'angle sud-est du donjon au bastion sud ?

Pour le rechercher, différents sondages ont été exécutés dans la grande pièce située au sud-est du donjon entre les deux ouvrages. Ils ont trouvé le sol rocheux, banc sensiblement horizontal, 1 m environ sous le niveau actuel. Sur toute la surface, on trouve sur ce rocher une couche de cendre de 5 à 10 cm d'épaisseur, et au-dessus de débris, de poteries et céramiques à émail vert donc rien d'antérieur au XV^e siècle.

Une pièce d'argent de Charles VII, dite « petit blanc au K », confirme bien cette époque. Un petit dé à coudre de cuivre y a également été trouvé.

Deux marches côté nord et deux ouest de ce local laissent supposer que le sol rocheux, partie supérieure du banc calcaire, était le sol naturel antérieurement au XV^e siècle.

B) Un deuxième sondage, pratiqué au sud du précédent, dans le passage menant au puits, a mis à jour trois marches de descente ; la fondation d'un gros mur orienté nord-sud et une murette de soutènement de l'escalier, d'une facture assez grossière. Une pièce de monnaie en mauvais état (soit denier tournois de Henri IV, soit double tournois de Louis XIII) y a été trouvée.

Conclusion:

Les transformations importantes et nombreuses apportées aux constructions de cette zone rendent assez difficile pour l'instant, une datation et une identification des ouvrages pouvant s'y trouver. Des sondages ultérieurs pourront peut-être apporter d'autres éléments.

L'examen du plan cadastral de 1832 ne donne également aucun élément permettant de tirer des conclusions.

Le rempart est reliant le donjon au bastion sud partait-il de l'angle sud-est ou donjon, tracé très court, ou de l'angle nord-est suivant le tracé actuel ?

III - PUIITS DU CHÂTEAU.

Le déblaiement de la partie inférieure du puits, grâce à une installation faite par M. GUÉRIN, a commencé.

Comme, plus, haut on trouve dans la paroi des encoches opposées. Distantes de 0,50 m environ, ce qui laisse supposer la possibilité d'établir des barreaux de descente.

Le déblaiement sera poursuivi en 1910-71, avec l'espoir qu'il fournira quelques éléments mobiliers intéressants.

IV - TRAVAUX.

Comme les années précédentes, des travaux de consolidation et de mise hors d'eau des maçonneries découvertes ont été exécutés.

(Octobre 1970).

S. CAMUS.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 1969 - 1970

Fidèle à son idéal de recherches, la Société Archéologique, cette année encore, a orienté ses travaux dans le sens qu'elle s'est fixé. Les résultats acquis témoignent de son activité persévérante et les adhérents peuvent, je crois, en éprouver une certaine satisfaction.

Au cours des réunions, l'abondance de publications reçues a permis au Président de retenir et de communiquer des articles intéressants tels que :

Dans le bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest :

Chronologie des Seigneurs de Gençay, de M. FOUCHÉ.

Ce même bulletin cite le nôtre, « Le Pays Chauvinois », à propos de l'article de M. SAILHAN : « Le Servon », et du rapport de fouilles au château baronnie de M. CAMUS.

Dans la revue « GALLIA » :

Le rapport du Directeur de la Circonscription archéologique pour la Vienne concernant : Antigny, Cenon, Châtellerault, Civaux, Journet, Morthemmer, Naintré, Poitiers, Saint Léomer, Saint Pierre de Maillé, Usson en Poitou, Vendevre, Villars.

Dans le bulletin de la Société Historique des Deux-Sèvres :

Une monographie de Saint-Martin-d'Augé cite le nom du ruisseau « Le Servon » et deux articles de M. et A. PETIT : « À propos de la Couronne de la mariée » et « Coiffes et bonnets du pays Loudunais ».

Dans le bulletin des Amis du Pays Civraisien :

« Hier et aujourd'hui », de B. BRILLAUD. - « La Commanderie des Templiers de Civray ».

Le président a fait part de la découverte fortuite d'un sarcophage de pierre contenant un squelette et des fragments de tissu dans l'ancienne église St-Henri, au cours des travaux d'aménagement de cette église en maison d'habitation.

M. CAMUS a exposé le compte-rendu d'une séance d'information tenue par M. NICOLINI à la Faculté des Lettres et qui réunissait tous les fouilleurs du département, le 25 octobre 1969.

Et le président celui de la séance de la Commission régionale d'inventaire tenue à Poitiers le 3 mars 1970.

Jean TOULAT a communiqué d'après un dépouillement d'archives la notice manuscrite sur l'Eglise de saint-pierre intitulée « De l'Eglise Saint-Pierre de Chauvigny » depuis l'année 1789 par M. GERMONEAU du CHARAULT.

Mme ROSIER a rapporté un exposé : « Histoire de Pouillé », retenu dans le bulletin paroissial de ladite localité.

Enfin, M. Max AUBRUN est venu agrémenter les séances de travail en y apportant une activité nouvelle, la musique, accompagnée de poésie. Nous avons pu écouter :

Une marche nuptiale poitevine publiée dans le bulletin de la Société d'Etudes Folklorique du Centre Ouest, harmonisée, interprétée et enregistrée par lui-même au piano, avec le concours de Jean-Paul GAUVIN à la clarinette.

Un autre air ancien qui accompagnait la marche du Cortège de la Mariée à la sortie de l'Église.

Une communication sur des partitions de danses anciennes provenant de la famille de M. GARNIER ; parmi celles-ci ; « La Belle Chauvinoise », scotich composé par M. RABAUT.

Un poème en patois : « Théorie et thème du pas de quatre ».

Un autre poème dont Max AUBRUN est l'auteur : « C'est bal à Sainte-Radégonde ».

Parmi les correspondances reçues, on peut retenir :

Le 24 novembre 1969, une lettre de M. Le Maire de Chauvigny informant le Président de l'acceptation par le Conseil Municipal du projet de Convention entre la Ville et la Société Archéologique. (Délibération du 19 novembre 1969/ - convention signée le 24 novembre 1969 par le Maire.)

Une correspondance échangée entre Louis DESHOULIÈRE et M. FOUREST, Conservateur du Musée National de Céramique à Sèvres, concernant la pièce de poterie (cheval-réchaud) découverte dans le cul de basse-fosse du Bastion Sud au Château Baronnial. Un envoi de fragments de poteries trouvées au même endroit a pu permettre de dater approximativement l'objet découvert aux environs du XV^e siècle.

Une lettre de M. GARDA accompagnée d'un lot exemplaire du « tiré à part » de son étude sur l'Abbaye de l'Étoile.

Une lettre du Président du Centre Culturel de Chauvigny demandant à la Société Archéologique de Chauvigny et celle que M. MARCEL projette de créer à Montmorillon.

Une lettre du Président du Centre Culturel de Chauvigny demandant à la Société de mandater un de ses membres au Conseil d'Administration dudit Centre. La Société a délégué M. ROSIER.

Une lettre de M. le Préfet à Mme COUDERC demandant un article sur le Musée de Chauvigny pour la revue « Informations de la Vienne ». L'article a été rédigé par le Président, lu en séance et par lui adressé à M. le Préfet.

Une lettre de M. CHATELAIN accompagnant l'envoi de la brochure : « l'Architecture Médiévale ».

Au chapitre des publications :

Le n° 8 du « Pays Chauvinois » vient de paraître.

Rappelons-en le sommaire, avec un peu de retard ; Chauvigny, son site, son histoire, de Pierre SAILHAN . - « Le Champ de Foire », de J. TOULAT, que les journaux ont signalé et loué dans une édition récente. - Origines des Acadiens français, d'Ernest. MARTIN. - Rapport de fouilles, de S. CAMUS. - Rapport d'activité 1968-1969 et Excursions, par Micheline ROSIER. - le N° 9 est en projet.

Manifestations extérieures :

Le banquet 1969 de la Société Archéologique au Restaurant du Lion d'Or fut particulièrement réussi. De nombreux participants, de l'humour dans un climat amical et dynamique. La maquette d'un château-fort et des mini-arbalètes dues à la main habile de M. COUDERC permirent à l'armée des convives de prendre d'assaut, en gaîté, la forteresse.

Les menus artistement décorés par M^{me} le Conservateur, furent très appréciés.

Le 21 juin, la sortie touristique annuelle de la Société conduisit les archéologues chauvinois à Saintes, puis à Fenioux, où est érigée une remarquable lanterne des morts, enfin à Aulnay de Saintonge.

L'après-midi du 27 septembre dernier fut consacré à une excursion à Villesalem, où l'on put admirer la richesse et la finesse sculpturales de l'église ; à Journet, avec sa lanterne des Morts, et l'ancienne église du Prieuré délicieusement mise en valeur et aménagée en maison d'habitation ; à Montmorillon pour visiter la crypte de l'église Notre-Dame ; enfin Vaucour, donjon à l'architecture curieuse.

Les fouilles au château Baronnial ont été poursuivies malgré l'effectif très restreint des fouilleurs. M. CAMUS donnera le compte-rendu des sondages dans le secteur CE 2 et de l'exploitation du cul de basse-fosse dans le bastion sud.

Les travaux au château, sous la conduite de M. PASSONI, ont eu pour objet de protéger les murs et de mettre les parties récemment découvertes hors d'eau.

Au Musée :

Activité entièrement satisfaisante pour l'ensemble de l'année, y compris de nombreuses visites au moment des fêtes de Pâques. Seuls des trois mois d'hiver (décembre, janvier, février) ont présenté une activité réduite. La garde d'été, effectuée par M^{me} MAROLLEAU, qui assure également la permanence de deux dimanches par mois et l'entretien du Musée, a produit des recettes dépassant celles des autres années pour juillet et août. La Société Archéologique remercie vivement M. Louis DESHOULIÈRE qui à la veille de la fermeture de son usine pour les vacances, a bien voulu fournir de la marchandise qui a permis de varier les objets du comptoir et d'en augmenter ainsi la vente.

Quantité de groupes et personnalités sont venus visiter le Musée ; parmi eux :

- Un groupe d'étudiants anglais ;
- Les fidèles patronages laïques de Poitiers (plusieurs visites) ;
- De nombreux groupes d'enfants ;
- Un ambassadeur de l'Inde et son épouse ;
- Le congrès des Directeurs de l'Ecole publique ;
- Le Club Archéologique de Marpen ;
- Le Lycée Renoir de Limoges ;
- Un circuit touristique S.N.C.F. ;
- Le congrès des Pharmaciens ;
- MM. Henri Paul EYDOUX et CHATELAIN ;
- La Maison familiale et rurale de Blanzac ;
- Un groupe franco-anglais ;
- Les Assureurs du département de la Vienne ;
- La Sortie culturelle de la « Croisade des Aveugles » ;

- Un groupe de stagiaires de l'Institut National de la Recherche Agronomique ;
- Un groupe de 80 participants, dont Français, Anglais, Suédois, conduits par M. BOUCHARD, de Châtelleraut.

Des dons, toujours, ont permis d'enrichir les collections :

Dans les salles folkloriques, deux mannequins d'enfants, prêtés par M^{me} CHEDOZEAU, ont été installés par M^{me} COUDERC. Le « petit enfant », de la salle du rez-de-chaussée porte un tablier et un bavoir offerts par M^{me} CHAGNON.

Un châle de mariée a été disposé sur la marotte dans l'armoire.

Une hotte de vendangeur local a été placée dans la salle des métiers.

Dans la salle des Chevaliers, une vitrine de céramique est en voie de réalisation. Les travaux d'ébénisterie et d'éclairage sont achevés et le capitonnage sera exécuté par M^{me} COUDERC.

Après cet exposé sur l'ensemble de l'œuvre fructueuse de la Société Archéologique, il y a lieu toutefois de souligner que l'élargissement et une plus grande ouverture de la Société seraient nécessaires. Un appel est lancé à tous les membres pour qu'ils travaillent dans ce sens et réfléchissent aux moyens à employer.

*
* *
*

Excursion Annuelle

Le dimanche 21 juin 1970, la sortie annuelle de la Société s'accomplit selon une formule nouvelle qui s'avéra concluante : voyageurs groupés dans un car sous la conduite d'un guide éclairé. Nous pensons que l'union et l'intérêt de la promenade en furent renforcés.

Des bords de la Vienne, le véhicule nous conduisit directement sur les rives de la Charente, dont Henri IV disait : « C'est le plus beau ruisseau de mon royaume ».

À Saintes, une dame guide, sympathique et spirituelle, se joignit à nous et ce fut un plaisir de visiter la ville avec elle tout en suivant ses commentaires documentés et agrémentés d'anecdotes.

Un four dans un trou du mur des fortifications, c'est le souvenir de Bernard Palissy, là où il habita longtemps. Le personnage de la statue qui le représente réfléchit profondément à la façon de mettre un plat dans le four. Comment faire ? Le plat est plus grand que le four !

Ne trouvant pas de réponse à cette question embarrassante, nous gagnons la partie haute de la ville gallo-romaine.

Pourquoi cette agglomération sur la hauteur ? Tout simplement parce que les brumes intenses et fréquentes de la Charente étaient néfastes aux rhumatismes. De 80.000 à 100.000 habitants autrefois, elle n'en compte actuellement que 30.000.

Nous nous arrêtons sur une terrasse surplombant les célèbres arènes, d'où nous découvrons la vue d'ensemble. Édifiées dans un vallon naturel de 126 m x 62 m, elles pouvaient recevoir 20.000 spectateurs. Les gallo-romains se rassemblaient et accouraient de loin pour assister aux spectacles donnés à Médiolanum Santonum (Ville du Centre ou du Milieu)... Les arènes comportaient peut-être deux étages d'arcades (loggius). L'histoire ne mentionne pas à Saintes de Martyrs chrétiens. Le développement de la ville dès le I^{er} siècle est dû à la grande richesse des Santons, qui pratiquaient le commerce des cuirs, des grains, grâce à la navigation facile sur la Charente.

Dans une anfractuosité, à mi-pente des gradins sourds, la petite fontaine Sainte-Eustelle (fille du Gouverneur de Saintes et disciple de Saint-Eutrope) à l'endroit où elle fut décapitée et où sa tête tomba. La légende raconte qu'une jeune fille désirant un époux devait jeter deux épingles dans l'onde et que si elles se croisaient au fond de la fontaine, le mariage était conclu dans l'année.

Les vestiges d'un conduit d'eau peuvent conduire à l'hypothèse de jeux nautiques en ces lieux. Saintes était d'ailleurs bien alimentées en eau par un aqueduc de 12 Km de long et un égout important permettait d'évacuer les eaux de pluie. Mais Saintes n'est pas seulement romaine, toutes les époques de l'histoire y sont représentées par des monuments. Nous nous rendons maintenant à l'église Saint-Eutrope, là où vint le Pape Urbain II en 1097. La nef est démolie, mais l'église haute élève une flèche d'une belle élancée. Le clocher, bâti au e siècle, est dû au concours financier de Louis XI qui donna six cents écus en reconnaissance à saint Eutrope pour l'avoir exaucé dans ses prières et guéri d'hydropisie.

Des chapiteaux romans représentent « le pèchement des âmes » et « Daniel dans la fosse aux lions ». Les grands piliers se continuent dans la crypte et ainsi ce sont deux églises jumelées que nous découvrons. Cette crypte est une des plus belles de France. L'arc surbaissé fut choisi par les architectes pour constituer une voûte à pénétration. Elle abrite le sarcophage reliquaire de Saint-Eutrope. Nous déchiffrons le nom Eutropus en lettres romaines, à l'exception du e lunaire. On nous dit que peut-être Sainte-Eustelle aurait été ensevelie avec le saint décapité auquel il manquerait un bras.

Saint Eutrope habitait ici et le puits romain que nous remarquons, encastré dans un pilier, lui servait pour baptiser les fidèles.

De là nous nous rendons à l'ancienne cathédrale Saint-Pierre, construite en un lieu de rassemblement de prières des pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle. C'est une cathédrale gothique du XV^e siècle dont le clocher, haut de 60 mètres, portait une flèche de 40 mètres. La légende dit que l'église a été construite sur un lac et des sondages ont permis de découvrir un escalier et des marécages.

Nous admirons les voussures du portail avant de pénétrer dans l'édifice où Louis XIV est venu et a demandé que l'Angélus de midi soit ajouté aux angélus du matin et du soir ! Une petite porte ouvre sur un escalier en colimaçon (la vis torte). Comme c'est l'heure de la grand-messe, nous ne pouvons pas, à notre grand regret découvrir l'intérieur plus en détail. Nous gagnons le cloître et la salle capitulaire où ont été retrouvés de très beaux sarcophages.

Nous passons devant une statue mutilée de Charlemagne avec six bœufs (seulement la moitié). Le grand empereur, nous l'apprenons, est venu plusieurs fois à Saintes.

Cette excursion, comme on le voit, ne suit pas du tout l'ordre chronologique, mais n'en est que plus variée. Nous l'interrompons pour le déjeuner dans un restaurant de classe qui justifie sa réputation tant par sa chère que par son cadre esthétique, confortable et reposant. Après le repas, la dame guide nous informe que Saintes est jumelée avec Nivelles, en Belgique, en traversant un square charmant d'où l'on découvre le collège Henri IV, une fontaine et un mur avec de jolies ouvertures.

Puis voici le fameux arc de Germanicus qui se dressait autrefois au premier tiers du pont principal de Saintes, construit grâce aux deniers d'un riche Santon nommé Rufius et dédié à Tibère, à Germanicus et Drusus. En fait, ce n'est pas un arc de triomphe, mais un arc votif aux Romains en remerciement de leur civilisation. Des personnages illustres traversèrent la Charente sur ce pont : les pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle, Pépin le Bref, Charlemagne, Saint-Louis et sa mère, Louis XI, Napoléon. L'arc, sur lequel on peut lire encore le nom du donateur, Caius Julius Rufius, fut sauvé de la destruction en 1842 grâce à l'intervention de Mérimée et démenagé sur la rive droite de la Charente. Il fut reconstitué merveilleusement, absolument sans apport de ciment.

Nous quittons « Rome » pour l'Abbaye aux Dames, où trente abbesses se sont succédé, dames de la haute noblesse de France. Elles y instruisaient des jeunes filles parmi lesquelles ont cité Athénaïs de Saintonge, Marquise de Montespan. L'abbesse était appelée Madame de Saintes et portait la crosse. L'emplacement du bâtiment lui permettait d'être ravitaillé par un affluent de la Charente. L'abbaye semble soeur jumelle de celle de Fontevrault. L'église abbatiale, comme Notre-Dame la Grande à Poitiers, présente un clocher en pomme de pin et un porche ciselé avec une grande finesse, deuxième portail classé après Reims. Elle fut consacrée en 1056. L'arc triomphal du chœur et une vierge en bois retiennent l'attention.

Deux musées maintenant nous attendent, mais quelques curieux nous quittent pour un détour par le jardin de la dame guide qui leur montre un énorme polissoir en silex pesant douze tonnes image des premiers temps...

Le Musée Mestreau, folklorique et historique, nous accueille, installé dans l'Hôtel Monconseil, bâti au XVIII^e siècle. Il est si riche que nous pourrions lui consacrer la fin de l'après-midi, mais, hélas! l'horaire nous impose ses servitudes et nous le parcourons trop vite, car le Musée archéologique, près de l'Arc de Germanicus, est bien tentant.

Le Conservateur, un érudit qui a « le feu sacré » nous y reçoit avec grande amabilité et nous l'écoutons avec intérêt.

Il nous explique la richesse et l'importance de la « Mediolanum Santonum », capitale des Santons. Sa situation facilitait les communications par voies d'eau, nombreuses, variées, qui pouvaient aller très loin et aussi par de nombreuses voies romaines.

Dès les temps pré-romains, la grande voie d'Agrippa reliait Lyon à Saintes ; cela pour l'Est. Les commerçants expédiaient leurs produits vers Limoges, Périgueux, Blaye et Bordeaux. Les ports de la côte ; Nantes et la Bretagne d'autrefois ; Angers, Bourges, Autun, Poitiers, Tours. Les Santons pratiquaient le négoce des étoffes (laine), du blé, des cuirs (voiles), des plantes médicinales, des poteries (l'argile de Saintonge permettant de fabriquer des objets non poreux). Ils vendaient té plus que considérable des huîtres plates de la côte dont les Romains étaient très friands. Leurs grandes ressources et leurs gros profits les enrichissaient prodigieusement. On a découvert à Lyon (Hôtel du Confluent) des deniers portant le nom de Caius, Julius, Bufius. Ils battaient donc monnaie.

Nous voici, préparés, par ce petit exposé, à comprendre et à apprécier les richesses archéologiques raffinées ou monumentales qu'on nous présente :

- Frise du théâtre: bloc monolithe comportant un fragment de frise surmonté d'un masque tragique.
- Colonnes de temples et frises rappelant celle de la Maison Carrée de Nîmes.
- Fragments de temples d'ordre dorique avec des décors magnifiques : têtes de taureaux parées de bandelettes pour le sacrifice ; sculptures rarissimes. La Louve romaine et les deux jumeaux Rémus et Romulus, d'origine gallo-romaine ; tête de Gorgone (nos ancêtres avaient peur d'être transformés en pierres)
- Statue (fragment) d'influence orientale, grecque, peut-être en marbre, très mutilée, mais présentant un plissé de vêtement remarquable.
- Tête de l'empereur, Auguste, en marbre (travail de série).
- Tête grossière de fabrication locale trouvée dans un petit sanctuaire.
- Emplacement d'un cirque reconnu par de nombreux sondages (dents de chevaux en abondance).
- Tête de cheval et de cavalier.
- Banquiers et changeurs (grippe-sous) avec beaucoup de relief et un caractère méridional très marqué.
- Deux ouvriers occupés à la première préparation des écheveaux de laine.
- Têtes casquées aux traits purs et expressifs.
- Marchands.
- Frise circulaire: différents casques, armes et glaives, boucliers différents de gladiateurs, trident... Le monument d'où ils proviennent aurait pu peut-être abriter une école de gladiateurs.
- Gros fragment d'aqueduc: coupe, segment (alors que toutes les eaux étaient réunies, le bas du conduit en béton blanc, l'intérieur enduit de mortier spécial).
- Visage de femme en très beau marbre; oeuvre d'art découverte dans un puits romain.
- Poteries sigillées signées.
- Lampes à huile.
- Dents de mammoths (alluvions quaternaires de la Charente).
- Dents de rennes.
- Une dent-de-lion (rarissime).
- La plus grande ammonite connue (à la base du crétacé).

Cette abondance d'œuvres d'art surtout nous laisse admiratifs et rêveurs. Nous prenons congé du Conservateur enchanté et nous le remercions sincèrement, avec émotion même, tant il vit ce qu'il nous a conté.

Adieu à la ville de Saintes aussi. En juin. Les jours sont longs et nous pouvons revenir par la campagne.

Un peu de sport ! Le courage ne manque pas pour gravir les degrés de la Lanterne des Morts en même temps que croix, hosannière de Fenioux. Non loin, la petite église de campagne remonte, à l'époque carolingienne (IX^e siècle). Elle ne comprend qu'un seul vaisseau, mais sa façade romane saintongaise et son clocher à jour nous charment.

Plus somptueuse certes nous paraîtra ensuite la merveilleuse église d'Aulnay-de-Saintonge. Sa façade avec son portail aux quatre voussures ornée de fines et gracieuses sculptures nous émerveille et nous nous attardons à découvrir les nombreux sujets des voussures du portail du transept, plein de fantaisie. À l'intérieur, de remarquables chapiteaux ; dans le cimetière avoisinant, de curieuses pierres tombales en formes de sarcophages et une croix hosannière du XV^e siècle.

Le soir tombe sur Aulnay, dernière image un peu mélancolique dans le cadre de son vieux cimetière. Avec la fin du jour, voici le terme de notre veau voyage à la découverte du passé.